HSBC Responsible Investment Funds

Rapport Extra Financier ESG

Performances au 31 mars 2025

HSBC Asset Management | Opening up a world of opportunity

Les informations contenues dans ce document ne doivent pas être considérées comme un conseil ou une recommandation en matière d'investissement.
Document non contractuel

Sommaire

Evolution au 1er janvier 2025 2

- Nos compartiments labellisés ISR au 31 mars 2025 4
- Performances au 31 mars 2025 5

PAIs obligatoires au 31 décembre 2024 13

Activités d'engagement initiées sur l'année 2024 20

Annexes 30

- Glossaire
- Informations Importantes

Evolution au 1er janvier 2025 de l’offre labellisée ISR

Une offre dédiée à la Finance Durable

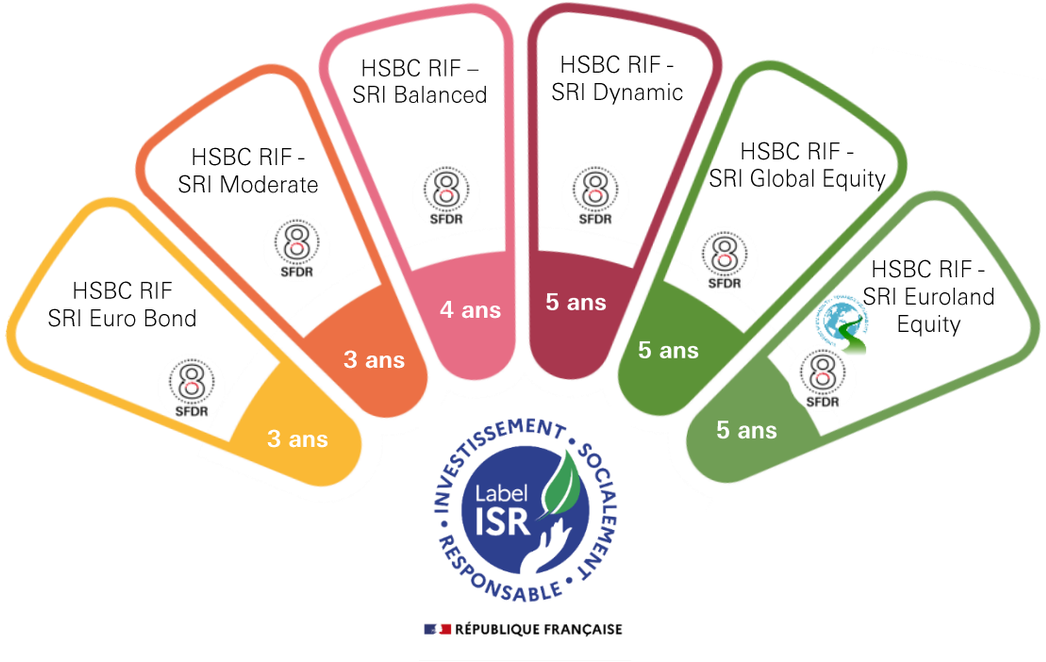

Pour HSBC RIF Europe Equity Green Transition*, HSBC Global Asset Management (France) a décidé de conserver uniquement le label Greenfin et de renoncer aux labels ISR et Towards Sustainability à compter du 1er janvier 2025.
En effet, les exigences des 3 labels ne sont plus propices à la multi-labellisation et le label Greenfin nous paraît plus pertinent et plus exigent sur la thématique transition verte, alors que les labels ISR et Towards Sustainability sont des labels plus généralistes.

Article 8 SFDR	Le produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales.
Article 9 SFDR	Le produit a un objectif d'investissement durable

Le label ISR vise à concilier performance économique et impacts sociaux et environnementaux en finançant des entreprises qui contribuent au développement durable dans tous les secteurs d'activité. Le **Label ISR** constitue un repère unique pour les épargnants souhaitant participer à une économie plus durable.

Ce Label confirme que nous appliquons une méthodologie ESG robuste pour analyser et sélectionner les entreprises, et en tant qu'investisseur responsable par le biais de notre engagement auprès des émetteurs, des votes en assemblées générales et de la transparence de nos communications.

Le label définit des exigences minimales pour les produits financiers durables, Febelfin (Fédération belge du secteur financier) a développé une norme de qualité incarnée par le label "**Towards Sustainability**".

HSBC RIF – SRI Euroland Equity a reçu le label belge « Towards Sustainability ». L'ensemble des piliers durables (E, S et G) sont pris en considération.

Le **Label Greenfin** vise à encourager les investissements destinés à financer l'économie verte. Les entreprises sélectionnées se consacrent à la création et au financement d'activités vertes.

Cette certification garantit que les produits financent réellement des activités présentant des avantages environnementaux mesurables. HSBC RIF - Europe Equity Green Transition est récompensé du Label Greenfin par Novethic, expert indépendant agréé par le ministère de la transition écologique et solidaire. Cette certification garantit aux investisseurs la transparence et la qualité des caractéristiques environnementales de la stratégie de gestion.

* à compter du 21 mai 2025, le fonds a changé de nom pour devenir HSBC RIF – Europe Equity Green Solutions
Source : HSBC Asset management au 01/01/2025. À titre d'illustration uniquement.
Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC Asset Management sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Asset Management. Les compartiments HSBC RIF présentés sont soumis aux risques suivants : Risque de perte en capital, Risque lié à la gestion discrétionnaire, Risque de marché, Risque actions, risque de taux d'intérêt, Risque de crédit, Risque de liquidité, Risque de titrisation, Risque lié aux instruments financiers dérivés, Risque de change.

Document non contractuel

Evolution du Label ISR au 1er janvier 2025

Principales évolutions faisant suite à l'entrée en application du nouveau référentiel du label ISR

Implémentation jusqu'au 31 décembre 2024
(en conformité avec la **version 2** du référentiel du label ISR)

Approche **« Best in Class » :**

- Classement en nombre de sociétés pour chaque secteur, réparties en quartile.
- Les 2 premiers quartiles regroupent les sociétés obtenant les meilleures notes ESG, dans lesquelles nous investissons.
- Le 4ème quartile est exclu, et on n'investit que dans 10% du 3ème quartile.

Engagement de performance sur 2 indicateurs :

HSBC RIF SRI Euroland Equity, HSBC RIF SRI Global Equity, HSBC RIF SRI Balanced, HSBC RIF SRI Dynamic :
indicateurs parts des cadres dirigeants femmes et intensité carbone.

HSBC RIF SRI Euro Bond et HSBC RIF SRI Moderate :
indicateurs parts des cadres dirigeants femmes et part d'administrateurs indépendants.

HSBC RIF Europe Equity Green Transition :
indicateurs émissions évitées et part d'administrateurs indépendants.

Implémentation à partir du 1er janvier 2025
(en conformité avec la **version 3** du référentiel du label ISR)

Approche **en « Amélioration de note »**

- Classement des sociétés en fonction de leur capitalisation boursière.
- Le calcul de la note ESG se fait en excluant 30% de l'univers d'investissement (calculé en capitalisation notation boursière) des sociétés les moins bien notées.

Le compartiment sélectionne les valeurs permettant au portefeuille d'avoir une note ESG supérieure à celle de l'indicateur de référence utilisé à titre d'information, après élimination d'au moins 30% des plus mauvaises valeurs en termes de ESG et sur la base des exclusions appliquées par le compartiment.

Systématisation de l'exigence de **double matérialité** (s'assurer que les décisions d'investissement du fonds prennent en compte à la fois les risques ESG pouvant avoir un effet négatif sur la valeur des investissements et les effets des investissements sur les facteurs ESG) et suivi et reporting des indicateurs associés (PAI – principales incidences négatives).

Engagement de performance sur 2 indicateurs parmi les **PAI** (principales incidences négatives) :

Les PAIs choisis sont les mêmes pour les 6 compartiments qui conservent le label

- PAI 3 table 1 Intensité de gaz à effet de serre (GES) scope 1 & 2 (tonnes métriques d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires).
- PAI 9 table 3 Absence de politique en matière de droits de l'homme (% de sociétés en portefeuille qui n'ont pas de politique en matière de droit de de l'homme).

Sur ces deux indicateurs, le compartiment prend l'engagement d'obtenir une meilleure performance ESG que celle de l'indicateur de référence utilisé à titre d'information.

Intégration systématique de la dimension climat dans l'analyse des émetteurs (suivi des entreprises ayant un fort impact climatique : elles feront l'objet d'une vigilance renforcée et devront s'engager, progressivement, sur une trajectoire de transition alignée avec l'accord de Paris), renforcement des engagements des entreprises sur les enjeux climatiques.

Mise en place du **cadre d'exclusions** prévu par le référentiel sur les **dimensions E, S et G**.

Source : HSBC Asset Management. 01/01/2025. À titre illustratif uniquement.

Plus d'informations sur notre site : https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing#openTab=0

Document non contractuel

Performances ESG au 31 mars 2025

HSBC RIF – SRI Euro Bond au 31 mars 2025

Performance ESG

L'engagement de surperformance sur ces deux indicateurs a été pris au 1er janvier 2025, date à laquelle les fonds ont modifié leurs critères d'évaluation. Ces changements, effectués selon le référentiel V3, font suite à la recommandation de privilégier des indicateurs de durabilité portant sur les incidences négatives.

|E|nvironnement

	31/03/2024			31/03/2025		
	PAI 3 table 1* - Intensité de gaz à effet de serre	**Taux de couverture**	**Taux d'éligibilité**	**PAI 3 table 1* - Intensité de gaz à effet de serre**	**Taux de couverture**	**Taux d'éligibilité**
HSBC RIF – SRI Euro Bond	85,5	54,9%	58,1%	61,3	57,4%	59,6%
Bloomberg Euro Aggregate 500 MM	73,3	24,1%	29,4%	75,4	24,1%	29,5%

|S|ocial

	31/03/2024			31/03/2025		
	PAI 9 table 3 – Absence de politique de respect des droits de l'homme	**Taux de couverture**	**Taux d'éligibilité**	**PAI 9 table 3 – Absence de politique de respect des droits de l'homme**	**Taux de couverture**	**Taux d'éligibilité**
HSBC RIF – SRI Euro Bond	0,6%	55,8%	58,1%	0,7%	57,1%	59,6%
Bloomberg Euro Aggregate 500 MM	0,8%	26,5%	29,4%	0,8%	26,5%	29,5%

Les notations ESG présentées ont trait aux années passées. Les scores ESG passés ne sont pas un indicateur fiable des scores futurs.
***** Le PAI3 table 1 est calculé avec les scopes 1 & 2.
Sources : HSBC Asset Management, S&P Trucost, MSCI, Sustainalytics, RepRisk au 31 mars 2025. À titre d'illustration uniquement.

SFDR

Béatrice de Saint Levé,
Gérante obligataire

Prêter aux meilleurs acteurs en matière environnementale, sociale et de gouvernance répond de plus en plus clairement aux préoccupations de nos clients et à l'urgence climatique actuelle. Dans cette optique, nous publions un certain nombre d'indicateurs clés bien que nous ne disposions pas encore de données carbone pour les Etats, ce qui explique le faible niveau de couverture sur cet indicateur.

	|E|	|S|	|G|	ESG
HSBC RIF - SRI Euro Bond	**7,1**	**6,2**	**6,8**	**6,6**
Bloomberg Euro Aggregate 500 MM	5,8	6,1	6,6	6,0

Caractéristiques

Indice de référence pour information	Bloomberg Euro Aggregate 500 MM
Approche ESG	Amélioration de note
Horizon de placement	3 ans
Actif total au 31/03/2025	234 862 992,1 M€
Labels	Label ISR

HSBC RIF – SRI Euro Bond est exposé aux principaux risques suivants : risque en perte de capital, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de titrisation et risque de liquidité.

Article 8 SFDR = Le produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance.

Document non contractuel

HSBC RIF - SRI Euroland Equity au 31 mars 2025

Performance ESG

L'engagement de surperformance sur ces deux indicateurs a été pris au 1er janvier 2025, date à laquelle les fonds ont modifié leurs critères d'évaluation. Ces changements, effectués selon le référentiel V3, font suite à la recommandation de privilégier des indicateurs de durabilité portant sur les incidences négatives.

|E|nvironnement

	31/03/2024			31/03/2025		
	PAI 3 table 1* - Intensité de gaz à effet de serre	Taux de couverture	Taux d'éligibilité	PAI 3 table 1* - Intensité de gaz à effet de serre	Taux de couverture	Taux d'éligibilité
HSBC RIF – SRI Euroland Equity	72,6	94,1%	97,8%	80,1	93,3%	97,7%
MSCI EMU (NR)	99,2	97,6%	99,8%	101,4	97,6%	99,6%

|S|ocial

	31/03/2024			31/03/2025		
	PAI 9 table 3 – Absence de politique de respect des droits de l'homme	Taux de couverture	Taux d'éligibilité	**PAI 9 table 3 –** Absence de politique de respect des droits de l'homme	Taux de couverture	Taux d'éligibilité
HSBC RIF – SRI Euroland Equity	0%	95,2%	97,8%	0%	95,1%	97,7%
MSCI EMU (NR)	0,4%	98%	99,8%	0,4%	98,5%	99,6%

Les notations ESG présentées ont trait aux années passées. Les scores ESG passés ne sont pas un indicateur fiable des scores futurs.
***** Le PAI3 table 1 est calculé avec les scopes 1 & 2.
Sources : HSBC Asset Management, S&P Trucost, MSCI, Sustainalytics, RepRisk au 31 mars 2025. À titre d'illustration uniquement.

SFDR 8

Denis Grandjean,
Gérant actions

La prise en compte des enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance est désormais incontournable dans l'analyse et la sélection des entreprises. Elle se traduit par de meilleures performances sur le long terme des valeurs les mieux notées sur ces critères.

	|E|	|S|	|G|	ESG
HSBC RIF – SRI Euroland Equity	7,8	6,1	7,0	6,9
MSCI EMU (NR)	7,2	5,4	6,4	6,3

Caractéristiques

Indice de référence pour information	MSCI EMU (NR)
Approche ESG	Amélioration de note
Horizon de placement	5 ans
Actif total au 31/03/2025	617 260 871,9 M €
Labels	Label ISR

HSBC RIF - SRI Euroland Equity est exposé aux principaux risques suivants : risque de perte en capital, risque lié à la gestion discrétionnaire et risque actions.

Article 8 SFDR = Le produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance.

Document non contractuel

HSBC RIF - SRI Euroland Equity au 31 mars 2025

Performance ESG

L'engagement de surperformance sur ces deux indicateurs a été pris au 1er janvier 2025, date à laquelle les fonds ont modifié leurs critères d'évaluation. Ces changements, effectués selon le référentiel V3, font suite à la recommandation de privilégier des indicateurs de durabilité portant sur les incidences négatives.

|E|nvironnement

	31/03/2024	31/03/2025
	PAI 3 table 1* - Intensité de gaz à effet de serre	**PAI 3 table 1* - Intensité de gaz à effet de serre**
HSBC RIF – SRI Euroland Equity	72,6	80,1
Niveau maximum requis par le référentiel du Label belge Towards Sustainability	215	215

|G|ouvernance

	31/03/2024	31/03/2025
	PAI 13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	**PAI 13 - Mixité au sein des organes de gouvernance**
HSBC RIF – SRI Euroland Equity	42,1%	41,4%
Seuil minium requis par le référentiel du Label belge Towards Sustainability	33%	33%

Les notations ESG présentées ont trait aux années passées. Les scores ESG passés ne sont pas un indicateur fiable des scores futurs.
***** Le PAI3 table 1 est calculé avec les scopes 1 & 2.
Sources : HSBC Asset Management, S&P Trucost, MSCI, Sustainalytics, RepRisk au 31 mars 2025. À titre d'illustration uniquement.

SFDR

Denis Grandjean,
Gérant actions

La prise en compte des enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance est désormais incontournable dans l'analyse et la sélection des entreprises. Elle se traduit par de meilleures performances sur le long terme des valeurs les mieux notées sur ces critères.

	|E|	|S|	|G|	ESG
HSBC RIF – SRI Euroland Equity	**7,8**	**6,1**	**7,0**	**6,9**
MSCI EMU (NR)	7,2	5,4	6,4	**6,3**

Caractéristiques

Indice de référence pour information	MSCI EMU (NR)
Approche ESG	Amélioration de note
Horizon de placement	5 ans
Actif total au 31/03/2025	617 260 871,9 M €
Labels	Label ISR

HSBC RIF - SRI Euroland Equity est exposé aux principaux risques suivants : risque de perte en capital, risque lié à la gestion discrétionnaire et risque actions.

Article 8 SFDR = Le produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance.

Document non contractuel

HSBC RIF - SRI Global Equity au 31 mars 2025

Performance ESG

L'engagement de surperformance sur ces deux indicateurs a été pris au 1er janvier 2025, date à laquelle les fonds ont modifié leurs critères d'évaluation. Ces changements, effectués selon le référentiel V3, font suite à la recommandation de privilégier des indicateurs de durabilité portant sur les incidences négatives.

|E|nvironnement

	31/03/2024			31/03/2025		
	PAI 3 table1* - Intensité de gaz à effet de serre	Taux de couverture	Taux d'éligibilité	PAI 3 table 1* - Intensité de gaz à effet de serre	Taux de couverture	Taux d'éligibilité
HSBC RIF –SRI Global Equity	24,3	99,6%	99,6%	23,3	99,6%	99,6%
MSCI World Index NR	101,3	99,3%	99,9%	105,3	99,3%	100%

|S|ocial

	31/03/2024			31/03/2025		
	PAI 9 table 3 – Absence de politique de respect des droits de l'homme	Taux de couverture	Taux d'éligibilité	**PAI 9 table 3 –** Absence de politique de respect des droits de l'homme	Taux de couverture	Taux d'éligibilité
HSBC RIF –SRI Global Equity	1,2%	87,5%	99,6%	1,2%	87,6%	99,6%
MSCI World Index NR	2,7%	89,5%	100%	3%	89,4%	100%

Les notations ESG présentées ont trait aux années passées. Les scores ESG passés ne sont pas un indicateur fiable des scores futurs.
***** Le PAI3 table 1 est calculé avec les scopes 1 & 2.
Sources : HSBC Asset Management, S&P Trucost, MSCI, Sustainalytics, RepRisk au 31 mars 2025. À titre d'illustration uniquement.

SFDR

Patrick Gautier
Gérant Actions

La prise en compte des enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance est désormais incontournable dans la sélection des entreprises, ce qui se traduit par de meilleures performances des valeurs les mieux notées sur ces critères sur le long terme. HSBC RIF –SRI Global Equity est une synthèse de ces enjeux sur le périmètre des actions internationales.

	|E|	|S|	|G|	ESG
HSBC RIF –SRI Global Equity	7,5	6,2	6,4	6,6
MSCI World Index NR	6,7	5,1	5,7	**5,7**

Caractéristiques

Indice de référence pour information	MSCI World Index NR
Horizon de placement	5 ans
Approche ESG	Amélioration de note
Actif total au 31/03/2025	1 865 129 593,2 MM €
Labels	Label ISR

HSBC RIF – SRI Global Equity exposé aux principaux risques suivants : risque de perte en capital, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de marché, risque actions et risque de change.

Article 8 SFDR = Le produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance.

Document non contractuel

HSBC RIF – SRI Moderate au 31 mars 2025

Performance ESG

L'engagement de surperformance sur ces deux indicateurs a été pris au 1er janvier 2025, date à laquelle les fonds ont modifié leurs critères d'évaluation. Ces changements, effectués selon le référentiel V3, font suite à la recommandation de privilégier des indicateurs de durabilité portant sur les incidences négatives.

|E|nvironnement

	31/03/2024			31/03/2025		
	PAI 3 table 1* - Intensité de gaz à effet de serre	**Taux de couverture**	**Taux d'éligibilité**	**PAI 3 table 1* - Intensité de gaz à effet de serre**	**Taux de couverture**	**Taux d'éligibilité**
HSBC RIF – SRI Moderate	68	70,1%	73,3%	63,6	70,2%	73,1%
70% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 5% MSCI World (EUR) NR + 25% MSCI EMU (EUR) NR	90	46,3%	50,5%	92,4	46,2%	50,5%

|S|ocial

	31/03/2024			31/03/2025		
	PAI 9 table 3 – Absence de politique de respect des droits de l'homme	**Taux de couverture**	**Taux d'éligibilité**	**PAI 9 table 3 – Absence de politique de respect des droits de l'homme**	**Taux de couverture**	**Taux d'éligibilité**
HSBC RIF – SRI Moderate	0,7%	70,7%	73,3%	0,7%	70,2%	73,1%
70% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 5% MSCI World (EUR) NR + 25% MSCI EMU (EUR) NR	0,8%	47,5%	50,5%	0,8%	47,7%	50,5%

Les notations ESG présentées ont trait aux années passées. Les scores ESG passés ne sont pas un indicateur fiable des scores futurs.

***** Le PAI3 table 1 est calculé avec les scopes 1 & 2.

Sources : HSBC Asset Management, S&P Trucost, MSCI, Sustainalytics, RepRisk au 31 mars 2025. À titre d'illustration uniquement.

SFDR

Laurence Jobert
Gérante Multi-Asset

Financer des entreprises les plus engagées en matière environnementale, sociale et de gouvernance répond de plus en plus clairement aux préoccupations de nos clients et aux enjeux climatiques de notre société. Dans cette optique, nous publions un certain nombre d'indicateurs clés bien que nous ne disposions pas encore de données carbone pour les Etats, ce qui explique le bas niveau de couverture et de pertinence de cet indicateur.

	|E|	|S|	|G|	ESG
HSBC RIF – SRI Moderate	**7,3**	**6,1**	**6,8**	**6,7**
70% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 5% MSCI World (EUR) NR + 25% MSCI EMU (EUR) NR	6,2	5,9	6,4	6,1

Caractéristiques

Indice de référence	70% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 5% MSCI World (EUR) NR + 25% MSCI EMU (EUR) NR
Approche ESG	Amélioration de note
Horizon de placement	3 ans
Actif total au 31/03/2025	98 288 004,6 M €
Labels	Label ISR

HSBC RIF – SRI Moderate est exposé aux principaux risques suivants : risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de perte en capital, risque de taux, risque de crédit, risque actions et risque lié aux instruments financiers à terme ainsi que le risque de change.

Article 8 SFDR = Le produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance.

Document non contractuel

HSBC RIF – SRI Balanced au 31 mars 2025

Performance ESG

L'engagement de surperformance sur ces deux indicateurs a été pris au 1er janvier 2025, date à laquelle les fonds ont modifié leurs critères d'évaluation. Ces changements, effectués selon le référentiel V3, font suite à la recommandation de privilégier des indicateurs de durabilité portant sur les incidences négatives.

|E|nvironnement

	31/03/2024			31/03/2025		
	PAI 3 table 1* - Intensité de gaz à effet de serre	**Taux de couverture**	**Taux d'éligibilité**	**PAI 3 table1* - Intensité de gaz à effet de serre**	**Taux de couverture**	**Taux d'éligibilité**
HSBC RIF – SRI Balanced	70,5	75,3%	79%	66,9	73,4%	76,5%
50% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 40% MSCI EMU (NR) + 10% MSCI World (NR)	94,4	61%	64,6%	96,9	61%	64,6%

|S|ocial

	31/03/2025			31/03/2025		
	PAI 9 table 3 – Absence de politique de respect des droits de l'homme	**Taux de couverture**	**Taux d'éligibilité**	**PAI 9 table 3 – Absence de politique de respect des droits de l'homme**	**Taux de couverture**	**Taux d'éligibilité**
HSBC RIF – SRI Balanced	0,4%	76,6%	79%	0,4%	74,3%	76,5%
50% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 40% MSCI EMU (NR) + 10% MSCI World (NR)	0,8%	61,4%	64,6%	0,8%	61,6%	64,6%

Les notations ESG présentées ont trait aux années passées. Les scores ESG passés ne sont pas un indicateur fiable des scores futurs.
* Le PAI3 table 1 est calculé avec les scopes 1 & 2.
Sources : HSBC Asset Management, S&P Trucost, MSCI, Sustainalytics, RepRisk au 31 mars 2025. À titre d'illustration uniquement.

SFDR

Laurence Jobert
Gérante Multi-Asset

Financer des entreprises les plus engagées en matière environnementale, sociale et de gouvernance répond de plus en plus clairement aux préoccupations de nos clients et aux enjeux climatiques de notre société. Dans cette optique, nous publions un certain nombre d'indicateurs clés bien que nous ne disposions pas encore de données carbone pour les Etats, ce qui explique le bas niveau de couverture et de pertinence de cet indicateur.

	|E|	|S|	|G|	ESG
HSBC RIF – SRI Balanced	**7,4**	**6,1**	**6,9**	**6,7**
50% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 40% MSCI EMU (NR) + 10% MSCI World (NR)	6,4	5,7	6,3	6,1

Caractéristiques

Indice de référence	50% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 40% MSCI EMU (NR) + 10% MSCI World (NR)
Approche ESG	Amélioration de note
Horizon de placement	4 ans
Actif total au 31/03/2025	37 045 084,4 M €
Label	Label ISR

HSBC RIF – SRI Balanced est exposé aux principaux risques suivants : risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de perte en capital, risque de taux, risque de crédit, risque actions et risque lié aux instruments financiers à terme ainsi que le risque de change.
Article 8 SFDR = Le produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance.

Document non contractuel

HSBC RIF – SRI Dynamic au 31 mars 2025

Performance ESG

L'engagement de surperformance sur ces deux indicateurs a été pris au 1er janvier 2025, date à laquelle les fonds ont modifié leurs critères d'évaluation. Ces changements, effectués selon le référentiel V3, font suite à la recommandation de privilégier des indicateurs de durabilité portant sur les incidences négatives.

|E|nvironnement

	31/03/2024			31/03/2025		
	PAI 3 table 1 - Intensité de gaz à effet de serre	**Taux de couverture**	**Taux d'éligibilité**	**PAI 3 table 1 - Intensité de gaz à effet de serre**	**Taux de couverture**	**Taux d'éligibilité**
HSBC RIF – SRI Dynamic	71,2	89,7%	93,2%	75,7	88,4%	92,3%
20% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 75% MSCI EMU (NR) + 5% MSCI World (NR)	99,3	97,7%	99,8%	101,7	97,7%	99,6%

|S|ocial

	31/03/2024			31/03/2025		
	PAI 9 table 3 – Absence de politique de respect des droits de l'homme	**Taux de couverture**	**Taux d'éligibilité**	**PAI 9 table 3 – Absence de politique de respect des droits de l'homme**	**Taux de couverture**	**Taux d'éligibilité**
HSBC RIF – SRI Dynamtic	0,1%	90,2%	93,2%	0,2%	89,4%	92,3%
20% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 75% MSCI EMU (NR) + 5% MSCI World (NR))	0,5%	97,5%	99,8%	0,5%	97,9%	99,6%

Les notations ESG présentées ont trait aux années passées. Les scores ESG passés ne sont pas un indicateur fiable des scores futurs.
***** Le PAI3 table 1 est calculé avec les scopes 1 & 2.
Sources : HSBC Asset Management, S&P Trucost, MSCI, Sustainalytics, RepRisk au 31 mars 2025. À titre d'illustration uniquement.

SFDR 8

Laurence Jobert
Gérante Multi-Asset

Financer des entreprises les plus engagées en matière environnementale, sociale et de gouvernance répond de plus en plus clairement aux préoccupations de nos clients et aux enjeux climatiques de notre société. Dans cette optique, nous publions un certain nombre d'indicateurs clés bien que nous ne disposions pas encore de données carbone pour les Etats, ce qui explique le bas niveau de couverture et de pertinence de cet indicateur.

	|E|	|S|	|G|	ESG
HSBC RIF – SRI Dynamic	**7,6**	**6,1**	**6,9**	**6,9**
20% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 75% MSCI EMU (NR) + 5% MSCI World (NR)	6,9	5,5	6,3	6,2

Caractéristiques

Indice de référence	20% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 75% MSCI EMU (NR) + 5% MSCI World (NR)
Approche ESG	Amélioration de note
Horizon de placement	5 ans
Actif total au 31/03/2025	48 681 734,1 M €
Label	Label ISR

HSBC RIF – SRI Dynamic est exposé aux principaux risques suivants : risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de perte en capital, risque de taux, risque de crédit, risque actions et risque lié aux instruments financiers à terme ainsi que le risque de change.

Article 8 SFDR = Le produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance.

Document non contractuel

PAIs obligatoires au 31.12.2024

Document non contractuel

PAI obligatoires – HSBC SRI GLOBAL EQUITY – 31/12/2024

			31/12/2023	31/12/2024
Émissions de Gaz à effet de serre (GES)	**PAI 1**	Fonds	13 229,0	15 930,0
		Taux de couverture	100%	99,4%
		Benchmark	2 125 253 634,3	2 341 121 450,7
Empreinte carbone	**PAI 2**	Fonds	9,1	8,0
		Taux de couverture	100%	99,4%
		Benchmark	41,6	37,7
Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements – tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	**PAI 3**	Fonds	27,3	25,0
		Taux de couverture	100%	99,4%
		Benchmark	107,9	101,0
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (%)	**PAI 4**	Fonds	5,9%	4,0%
		Taux de couverture	99,9%	99,4%
		Benchmark	11,1%	10,0%
Part de la consommation et de la production d'énergies non-renouvelables (%)	**PAI 5**	Fonds	59,6%	56,0%
		Taux de couverture	51,4%	52,1%
		Benchmark	58,1%	54,2%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	**PAI 6**	Fonds	0,1	0,1
		Taux de couverture	67%	69,1%
		Benchmark	0,3	0,3
Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	**PAI 7**	Fonds	- 0,0	- 0,0
		Taux de couverture	52%	49,0%
		Benchmark	- 0,0	- 0,0
Émissions dans l'eau	**PAI 8**	Fonds	0,0	-
		Taux de couverture	2%	1,4%
		Benchmark	0,1	0,1
Ratio de déchets dangereux et radioactifs	**PAI 9**	Fonds	0,6	0,4
		Taux de couverture	34%	34,6%
		Benchmark	6,9	5,2

			31/12/2023	31/12/2024
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)	**PAI 10**	Fonds	1,0%	0,0%
		Taux de couverture	99,9%	99,4%
		Benchmark	0,6%	0,4%
Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)	**PAI 11**	Fonds	94,9%	94,0%
		Taux de couverture	99,6%	98,6%
		Benchmark	91,7%	92,3%
Écart salarial femmes-hommes (%)	**PAI 12**	Fonds	14,3%	14,0%
		Taux de couverture	28,7%	26,0%
		Benchmark	16,7%	17,1%
Diversité du genre dans les conseils d'administration (%)	**PAI 13**	Fonds	36,5%	37,0%
		Taux de couverture	92,9%	94,3%
		Benchmark	34,8%	34,7%
Exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques) (%)	**PAI 14**	Fonds	NA	0,0%
		Taux de couverture	99,9%	99,4%
		Benchmark	0,3%	0,2%
Intensité des GES - Mesure en kilotonnes par unité de PIB (en millions d'euros)	**PAI 15**	Fonds	NA	-
		Taux de couverture	NA	0,0%
		Benchmark	NA	-
Pays concernés par des violations sociales (%)	**PAI 16**	Fonds	0,0%	0,0%
		Taux de couverture	0,0%	0,0%
		Benchmark	0,0%	0,0%

Les PAIs sont calculés avec les scopes 1+2

Source : HSBC Asset Management

Document non contractuel

PAI obligatoires – HSBC SRI EURO BOND – 31/12/2024

			31/12/2023	31/12/2024
Émissions de Gaz à effet de serre (GES)	**PAI 1**	Fonds	4 449,0	5 108,0
		Taux de couverture	54%	54,3%
		Benchmark	129 470,6	145 447,5
Empreinte carbone	**PAI 2**	Fonds	34,6	34,0
		Taux de couverture	54%	54,3%
		Benchmark	45,2	44,3
Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements – tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	**PAI 3**	Fonds	88,3	86,0
		Taux de couverture	55%	55,2%
		Benchmark	76,2	73,4
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (%)	**PAI 4**	Fonds	6,3%	6,0%
		Taux de couverture	57,3%	57,9%
		Benchmark	2,3%	2,2%
Part de la consommation et de la production d'énergies non-renouvelables (%)	**PAI 5**	Fonds	63,4%	62,0%
		Taux de couverture	30,1%	31,7%
		Benchmark	57,1%	57,0%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	**PAI 6**	Fonds	0,4	0,5
		Taux de couverture	43%	44,5%
		Benchmark	0,6	0,5
Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	**PAI 7**	Fonds	- 0,0	- 0,0
		Taux de couverture	23%	23,0%
		Benchmark	-	-
Émissions dans l'eau	**PAI 8**	Fonds	0,0	-
		Taux de couverture	9%	8,5%
		Benchmark	0,0	0,0
Ratio de déchets dangereux et radioactifs	**PAI 9**	Fonds	0,9	0,7
		Taux de couverture	22%	22,2%
		Benchmark	9,2	8,6

			31/12/2023	31/12/2024
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)	**PAI 10**	Fonds	0,7%	0,0%
		Taux de couverture	56,7%	57,4%
		Benchmark	0,2%	0,1%
Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)	**PAI 11**	Fonds	46,3%	48,0%
		Taux de couverture	50,3%	51,6%
		Benchmark	18,4%	18,8%
Écart salarial femmes-hommes (%)	**PAI 12**	Fonds	10,8%	12,0%
		Taux de couverture	27,2%	27,3%
		Benchmark	15,9%	16,0%
Diversité du genre dans les conseils d'administration (%)	**PAI 13**	Fonds	42,5%	42,0%
		Taux de couverture	55,2%	56,0%
		Benchmark	39,1%	39,2%
Exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques) (%)	**PAI 14**	Fonds	NA	0,0%
		Taux de couverture	57,4%	58,0%
		Benchmark	0,0%	0,0%
Intensité des GES - Mesure en kilotonnes par unité de PIB (en millions d'euros)	**PAI 15**	Fonds	238,7	238,0
		Taux de couverture	35%	35,7%
		Benchmark	253,8	251,3
Pays concernés par des violations sociales (%)	**PAI 16**	Fonds	0,0%	0,0%
		Taux de couverture	34,5%	34,3%
		Benchmark	0,0%	0,0%

Les PAIs sont calculés avec les scopes 1+2

Source : HSBC Asset Management

Document non contractuel

PAI obligatoires – HSBC SRI MODERATE – 31/12/2024

			31/12/2023	31/12/2024
Émissions de Gaz à effet de serre (GES)	**PAI 1**	Fonds	2 381,7	2 215,0
		Taux de couverture	69%	69,7%
		Benchmark	189 623 321,7	197 090 676,3
Empreinte carbone	**PAI 2**	Fonds	38,9	33,0
		Taux de couverture	69%	69,7%
		Benchmark	65,3	53,3
Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements – tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	**PAI 3**	Fonds	66,4	70,0
		Taux de couverture	69%	70,1%
		Benchmark	105,3	89,3
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (%)	**PAI 4**	Fonds	7,0%	6,0%
		Taux de couverture	72,3%	73,5%
		Benchmark	9,9%	4,6%
Part de la consommation et de la production d'énergies non-renouvelables (%)	**PAI 5**	Fonds	61,6%	59,0%
		Taux de couverture	45,2%	43,5%
		Benchmark	55,9%	55,1%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	**PAI 6**	Fonds	0,4	0,4
		Taux de couverture	58%	58,1%
		Benchmark	0,3	0,4
Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	**PAI 7**	Fonds	- 0,0	- 0,0
		Taux de couverture	35%	34,1%
		Benchmark	- 0,1	- 0,0
Émissions dans l'eau	**PAI 8**	Fonds	0,0	-
		Taux de couverture	9%	7,8%
		Benchmark	0,2	0,0
Ratio de déchets dangereux et radioactifs	**PAI 9**	Fonds	1,0	0,7
		Taux de couverture	32%	30,7%
		Benchmark	3,0	3,4

			31/12/2023	31/12/2024
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)	**PAI 10**	Fonds	1,0%	0,0%
		Taux de couverture	72,1%	73,3%
		Benchmark	0,1%	0,1%
Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)	**PAI 11**	Fonds	61,8%	64,0%
		Taux de couverture	66,8%	67,7%
		Benchmark	78,5%	41,1%
Écart salarial femmes-hommes (%)	**PAI 12**	Fonds	8,5%	10,0%
		Taux de couverture	33,4%	33,4%
		Benchmark	11,5%	12,8%
Diversité du genre dans les conseils d'administration (%)	**PAI 13**	Fonds	41,7%	42,0%
		Taux de couverture	70,4%	71,5%
		Benchmark	40,5%	40,1%
Exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques) (%)	**PAI 14**	Fonds	NA	0,0%
		Taux de couverture	72,4%	73,5%
		Benchmark	0,0%	0,0%
Intensité des GES - Mesure en kilotonnes par unité de PIB (en millions d'euros)	**PAI 15**	Fonds	250,7	247,0
		Taux de couverture	22%	21,7%
		Benchmark	257,1	251,3
Pays concernés par des violations sociales (%)	**PAI 16**	Fonds	0,0%	0,0%
		Taux de couverture	22,0%	21,5%
		Benchmark	0,0%	0,0%

Les PAIs sont calculés avec les scopes 1+2

Source : HSBC Asset Management

Document non contractuel

PAI obligatoires – HSBC SRI BALANCED – 31/12/2024

			31/12/2023	31/12/2024
Émissions de Gaz à effet de serre (GES)	PAI 1	Fonds	1 222,2	1 009,0
		Taux de couverture	74%	73,7%
		Benchmark	345 771 952,7	362 093 928,2
Empreinte carbone	PAI 2	Fonds	42,7	36,0
		Taux de couverture	74%	73,7%
		Benchmark	65,2	55,0
Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements – tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	PAI 3	Fonds	76,0	73,0
		Taux de couverture	75%	74,2%
		Benchmark	106,7	93,5
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (%)	PAI 4	Fonds	8,4%	6,0%
		Taux de couverture	78,3%	77,8%
		Benchmark	10,3%	6,2%
Part de la consommation et de la production d'énergies non-renouvelables (%)	PAI 5	Fonds	62,2%	59,0%
		Taux de couverture	52,9%	49,7%
		Benchmark	55,9%	54,7%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	PAI 6	Fonds	0,5	0,4
		Taux de couverture	65%	64,4%
		Benchmark	0,3	0,3
Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	PAI 7	Fonds	- 0,0	- 0,0
		Taux de couverture	39%	37,3%
		Benchmark	- 0,1	- 0,0
Émissions dans l'eau	PAI 8	Fonds	0,0	0,0
		Taux de couverture	10%	8,5%
		Benchmark	0,2	0,0
Ratio de déchets dangereux et radioactifs	PAI 9	Fonds	0,9	0,6
		Taux de couverture	39%	37,1%
		Benchmark	2,9	2,6888

			31/12/2023	31/12/2024
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)	PAI 10	Fonds	0,5%	0,0%
		Taux de couverture	78,3%	77,8%
		Benchmark	0,1%	0,1%
Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)	PAI 11	Fonds	69,8%	70,0%
		Taux de couverture	75,9%	75,0%
		Benchmark	82,2%	55,9%
Écart salarial femmes-hommes (%)	PAI 12	Fonds	7,7%	8,0%
		Taux de couverture	37,5%	35,4%
		Benchmark	11,4%	12,1%
Diversité du genre dans les conseils d'administration (%)	PAI 13	Fonds	42,0%	42,0%
		Taux de couverture	77,5%	77,0%
		Benchmark	40,3%	40,2%
Exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques) (%)	PAI 14	Fonds	NA	0,0%
		Taux de couverture	78,3%	77,8%
		Benchmark	0,0%	0,0%
Intensité des GES - Mesure en kilotonnes par unité de PIB (en millions d'euros)	PAI 15	Fonds	258,2	260,0
		Taux de couverture	18%	17,7%
		Benchmark	257,1	251,3
Pays concernés par des violations sociales (%)	PAI 16	Fonds	0,0%	0,0%
		Taux de couverture	18,1%	17,9%
		Benchmark	0,0%	0,0%

Les PAIs sont calculés avec les scopes 1+2

Source : HSBC Asset Management

Document non contractuel

PAI obligatoires – HSBC SRI DYNAMIC – 31/12/2024

			31/12/2023	31/12/2024
Émissions de Gaz à effet de serre (GES)	**PAI 1**	Fonds	2 030,1	1 714,0
		Taux de couverture	89%	89,4%
		Benchmark	356 113 226,3	356 800 560,9
Empreinte carbone	**PAI 2**	Fonds	47,1	39,0
		Taux de couverture	89%	89,4%
		Benchmark	70,5	61,0
Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements – tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	**PAI 3**	Fonds	78,1	77,0
		Taux de couverture	89%	89,6%
		Benchmark	108,4	98,1
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (%)	**PAI 4**	Fonds	10,1%	6,0%
		Taux de couverture	92,7%	93,1%
		Benchmark	11,6%	10,2%
Part de la consommation et de la production d'énergies non-renouvelables (%)	**PAI 5**	Fonds	61,6%	58,0%
		Taux de couverture	66,8%	62,7%
		Benchmark	55,6%	54,3%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	**PAI 6**	Fonds	0,4	0,4
		Taux de couverture	79%	78,8%
		Benchmark	0,3	0,3
Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	**PAI 7**	Fonds	- 0,1	- 0,1
		Taux de couverture	50%	48,7%
		Benchmark	- 0,1	- 0,1
Émissions dans l'eau	**PAI 8**	Fonds	0,0	-
		Taux de couverture	7%	4,9%
		Benchmark	0,2	0,0
Ratio de déchets dangereux et radioactifs	**PAI 9**	Fonds	0,9	0,5
		Taux de couverture	46%	43,7%
		Benchmark	2,3	1,5

			31/12/2023	31/12/2024
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)	**PAI 10**	Fonds	0,2%	0,0%
		Taux de couverture	92,6%	93,1%
		Benchmark	0,0%	0,0%
Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)	**PAI 11**	Fonds	82,1%	84,0%
		Taux de couverture	90,6%	91,4%
		Benchmark	91,2%	93,1%
Écart salarial femmes-hommes (%)	**PAI 12**	Fonds	6,4%	8,0%
		Taux de couverture	42,6%	42,5%
		Benchmark	10,6%	10,5%
Diversité du genre dans les conseils d'administration (%)	**PAI 13**	Fonds	41,9%	42,0%
		Taux de couverture	92,0%	92,6%
		Benchmark	41,3%	41,3%
Exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques) (%)	**PAI 14**	Fonds	NA	0,0%
		Taux de couverture	92,7%	93,1%
		Benchmark	0,0%	0,0%
Intensité des GES - Mesure en kilotonnes par unité de PIB (en millions d'euros)	**PAI 15**	Fonds	235,5	238,0
		Taux de couverture	5%	5,2%
		Benchmark	NA	-
Pays concernés par des violations sociales (%)	**PAI 16**	Fonds	0,0%	0,0%
		Taux de couverture	5,1%	5,1%
		Benchmark	0,0%	0,0%

Les PAIs sont calculés avec les scopes 1+2

Source : HSBC Asset Management

Document non contractuel

PAI obligatoires – HSBC SRI EUROLAND EQUITY – 31/12/2024

			31/12/2023	31/12/2024
Émissions de Gaz à effet de serre (GES)	**PAI 1**	Fonds	32 935,7	25 681,0
		Taux de couverture	94%	94,2%
		Benchmark	333 109 279,9	318 585 222,9
Empreinte carbone	**PAI 2**	Fonds	50,6	41,0
		Taux de couverture	94%	94,2%
		Benchmark	72,5	62,6
Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements – tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	**PAI 3**	Fonds	80,4	79,0
		Taux de couverture	94%	94,2%
		Benchmark	108,5	97,9
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (%)	**PAI 4**	Fonds	10,9%	7,0%
		Taux de couverture	97,0%	98,0%
		Benchmark	11,6%	10,2%
Part de la consommation et de la production d'énergies non-renouvelables (%)	**PAI 5**	Fonds	61,5%	57,0%
		Taux de couverture	73,0%	68,1%
		Benchmark	55,5%	54,3%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	**PAI 6**	Fonds	0,4	0,4
		Taux de couverture	85%	84,6%
		Benchmark	0,3	0,3
Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	**PAI 7**	Fonds	- 0,1	- 0,1
		Taux de couverture	57%	53,9%
		Benchmark	- 0,1	- 0,1
Émissions dans l'eau	**PAI 8**	Fonds	0,0	-
		Taux de couverture	7%	4,4%
		Benchmark	0,2	0,0
Ratio de déchets dangereux et radioactifs	**PAI 9**	Fonds	0,9	0,5
		Taux de couverture	51%	47,6%
		Benchmark	2,1	1,4

			31/12/2023	31/12/2024
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)	**PAI 10**	Fonds	0,0%	0,0%
		Taux de couverture	97,0%	98,0%
		Benchmark	0,0%	0,0%
Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)	**PAI 11**	Fonds	86,3%	90,0%
		Taux de couverture	95,7%	97,1%
		Benchmark	91,2%	93,1%
Écart salarial femmes-hommes (%)	**PAI 12**	Fonds	5,7%	8,0%
		Taux de couverture	45,5%	45,7%
		Benchmark	10,4%	10,3%
Diversité du genre dans les conseils d'administration (%)	**PAI 13**	Fonds	42,2%	42,0%
		Taux de couverture	97,0%	98,0%
		Benchmark	41,7%	41,7%
Exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques) (%)	**PAI 14**	Fonds	NA	0,0%
		Taux de couverture	97,0%	98,0%
		Benchmark	0,0%	0,0%
Intensité des GES - Mesure en kilotonnes par unité de PIB (en millions d'euros)	**PAI 15**	Fonds	NA	-
		Taux de couverture	NA	0,0%
		Benchmark	NA	-
Pays concernés par des violations sociales (%)	**PAI 16**	Fonds	0,0%	0,0%
		Taux de couverture	0,0%	0,0%
		Benchmark	0,0%	0,0%

Les PAIs sont calculés avec les scopes 1+2

Source : HSBC Asset Management

Document non contractuel

Activités d’engagement initiées sur l’année 2024

Activités d'engagement initiées sur l'année 2024

Dialogue financier et extra financier

En 2024 les équipes de gestion de HSBC Asset Management et l'équipe spécialisée dans les engagements ont rencontré en présentiel ou à distance 330 émetteurs détenus au travers des portefeuilles et mandats gérés par HSBC Asset Management (France). Lors de 569 réunions, nous avons abordé les enjeux stratégiques et financiers des entreprises ainsi les enjeux extra-financiers.

Notre politique d'engagement est fondée sur trois principaux niveaux :

- Engagement actionnarial au niveau de l'entreprise : Gère les risques et les opportunités associés à nos portefeuilles clients par le biais de l'engagement actionnarial et du vote par procuration.
- Engagement actionnarial lié aux fonds : Contribue à la réalisation des objectifs de développement durable pour certains portefeuilles clients de notre gamme de produits d'investissement durable.
- Engagement actionnarial au niveau du système financier : Traite les risques systémiques et ceux liés au marché qui ont un impact sur nos portefeuilles clients en utilisant différentes approches ; il complète l'engagement actionnarial au niveau de l'entreprise et des fonds.

Questionnement ESG systématique lors des rencontres avec les entreprises.

En 2024, l'équipe de gérants et d'analystes d'HSBC Asset Management (France) a inclus lors de ses rencontres avec les sociétés, en présentiel ou à distance, des thématiques ESG. Ces entreprises sont prioritairement celles que nous détenons ou pour lesquelles nous avons un intérêt marqué. La plupart des secteurs ont été abordés : automobile (normes CO2 et NOX, véhicules électriques), alimentation et boisson (information aux consommateurs, produits biologiques, emballage), santé (relation laboratoires-médecins), papier (risque de déforestation), pétrole et gaz (stratégie dans le renouvelable), chimie (procédé cryogénique de capture du CO2, gestion des déchets), consommation non durable (obsolescence des produits), finance (financement des activités liées au changement climatique, protection des données de la clientèle), produits de base (protection de l'environnement, prévention de la corruption, travail des enfants), distribution (relation avec les producteurs agricoles, gestion des ressources humaines), transport aérien (pratiques sociales dans les compagnies low cost), sociaux (rétention des talents, diversité et inclusion, rémunération) …

Engagements et dialogues par thème E, S et G

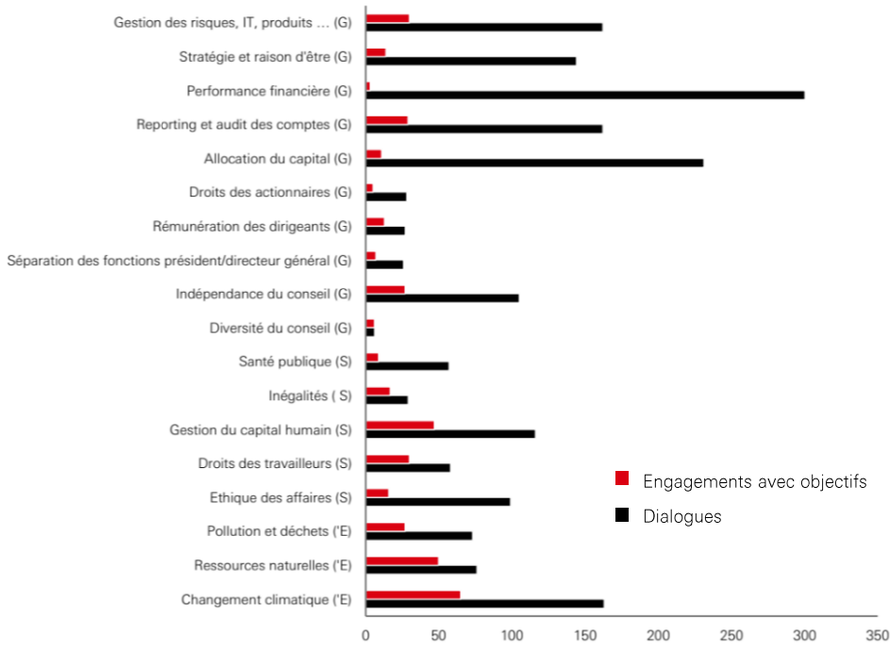

Source : HSBC Asset Management, 31 décembre 2024. À titre d'illustration uniquement.

Répartition des thèmes selon les catégories E, S et G

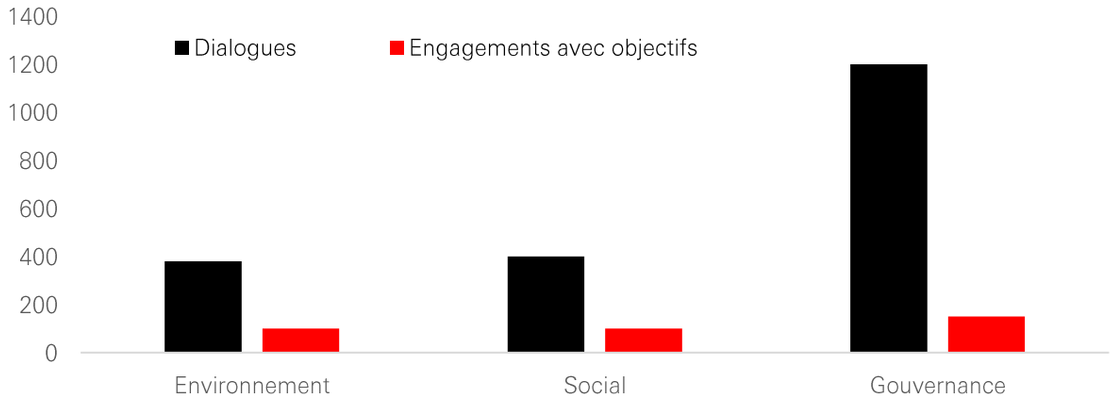

Source : HSBC Asset Management, 31 décembre 2024. À titre d'illustration uniquement.

Source : HSBC Asset Management Au 31 décembre 2024. À titre d'illustration uniquement.
Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC Asset Management sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Asset Management. Par conséquent,
HSBC Asset Management ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ce document et/ou analyse dans ce document.

Document non contractuel

HSBC RIF – SRI Euro Bond au 31 décembre 2024

Nombre d'émetteurs et activités d'engagement initiées sur l'année 2024

Nombre d'émetteurs avec lesquels le fonds est entré en relation : **56**

36% rapporté au nombre d'émetteurs du portefeuille

Engagements par thème E, S et G

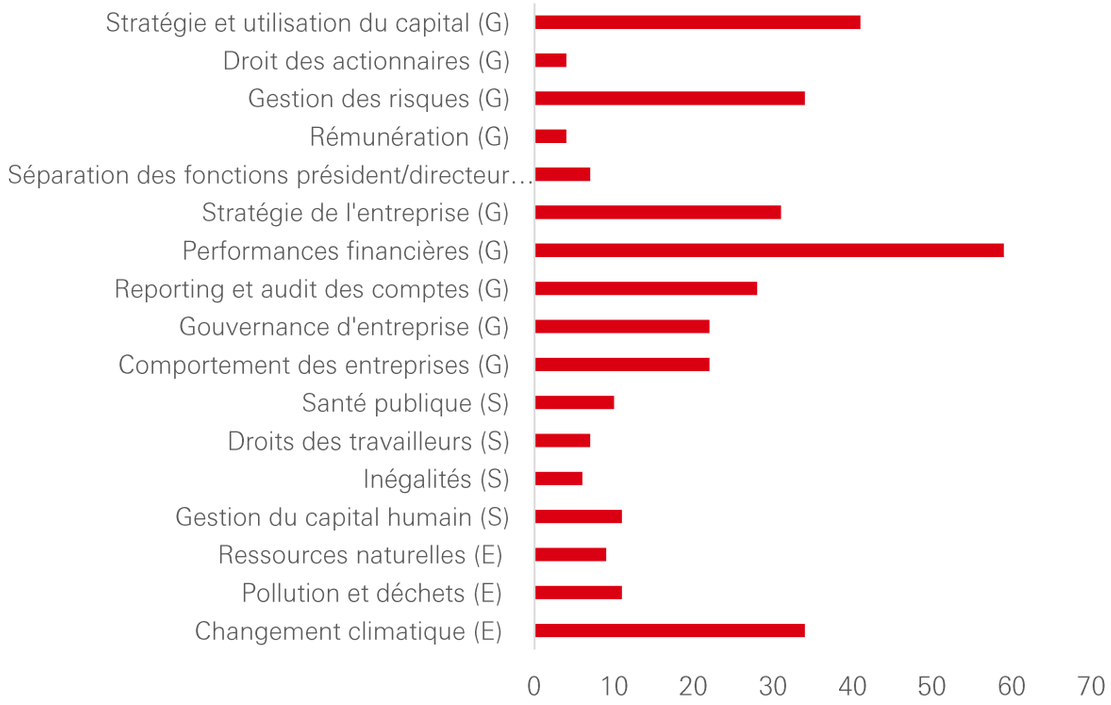

Source : HSBC Asset Management, 31 décembre 2024. À titre d'illustration uniquement.

Répartition des thèmes selon les catégories E, S et G

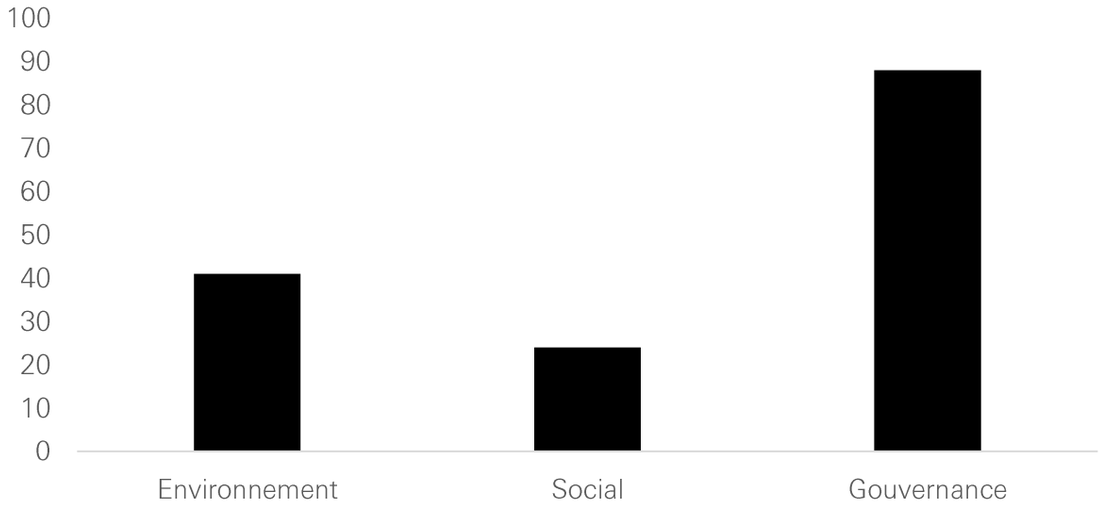

Source : HSBC Asset Management, 31 décembre 2024. À titre d'illustration uniquement.

Source : HSBC Asset Management au 31 décembre 2024. À titre d'illustration uniquement.

Document non contractuel

HSBC RIF - SRI Euroland Equity au 31 décembre 2024

Nombre d'émetteurs et activités d'engagement initiées sur l'année 2024

Nombre d'émetteurs avec lesquels le fonds est entré en relation : **32**

67% rapporté au nombre d'émetteurs du portefeuille

Engagements par thème E, S et G

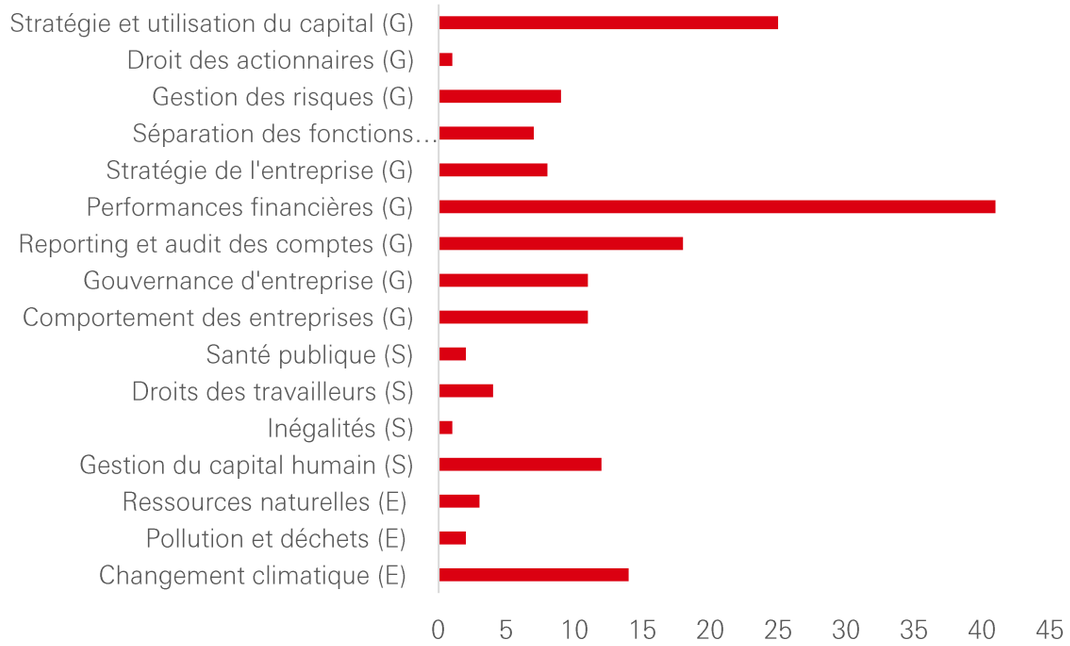

Source : HSBC Asset Management, 31 décembre 2024. À titre d'illustration uniquement.

Répartition des thèmes selon les catégories E, S et G

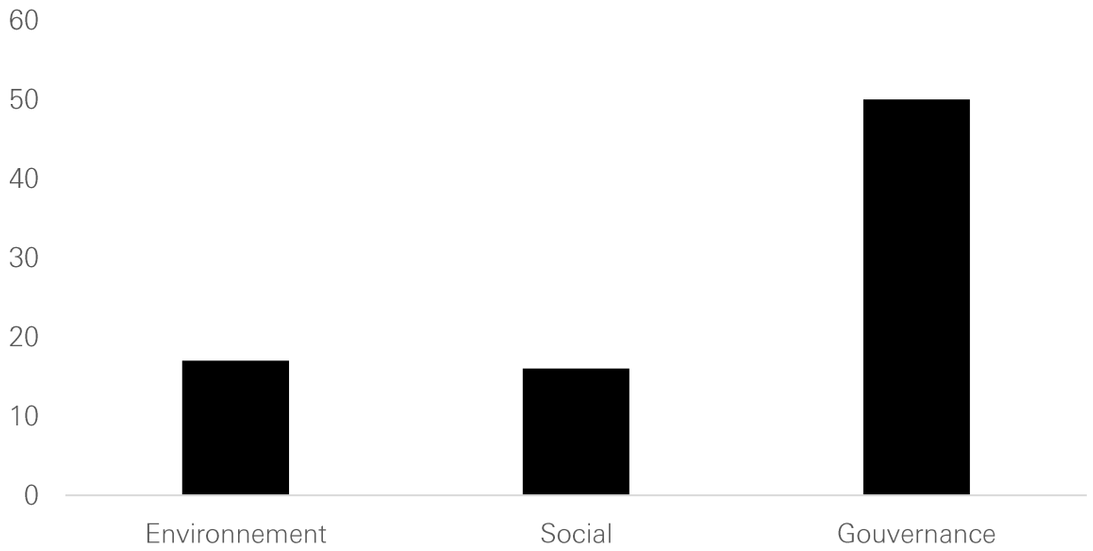

Source : HSBC Asset Management, 31 décembre 2024. À titre d'illustration uniquement.

Source : HSBC Asset Management au 31 décembre 2024. À titre d'illustration uniquement.

Document non contractuel

Nombre d'émetteurs et activités d'engagement initiées sur l'année 2024

Nombre d'émetteurs avec lesquels le fonds est entré en relation : **22**

25% rapporté au nombre d'émetteurs du portefeuille

Engagements par thème E, S et G

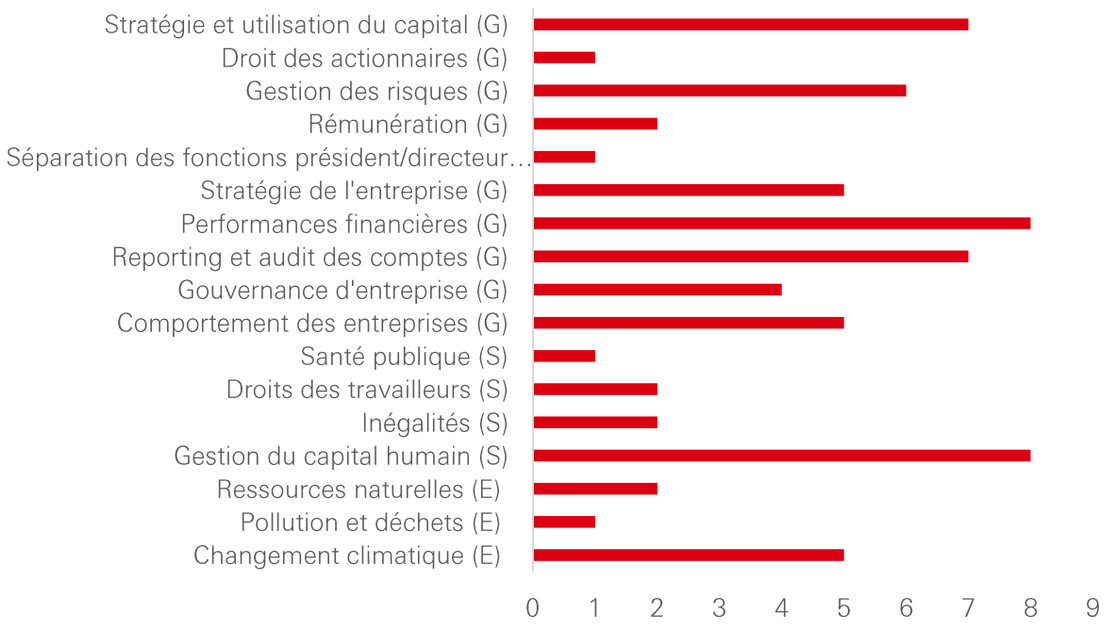

Source : HSBC Asset Management, 31 décembre 2024. À titre d'illustration uniquement.

Répartition des thèmes selon les catégories E, S et G

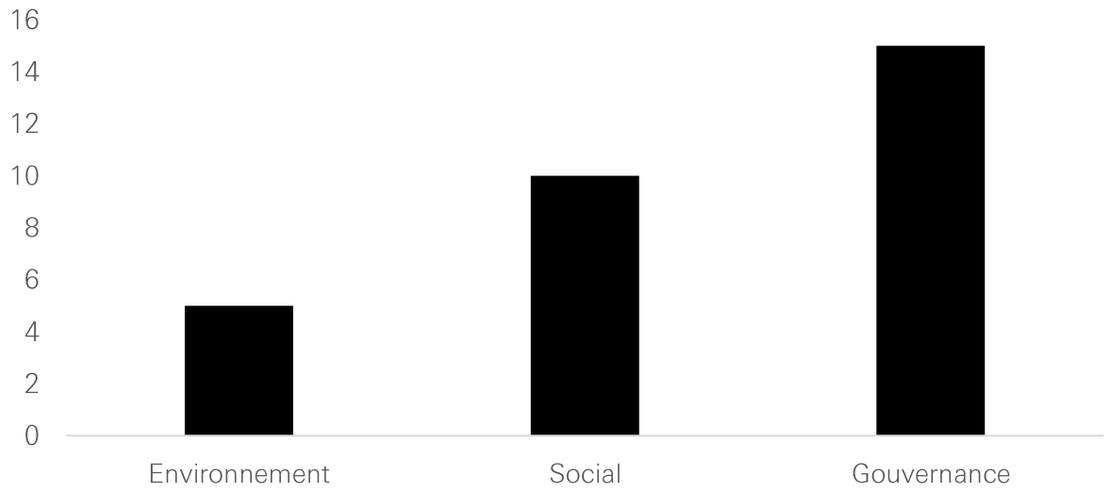

Source : HSBC Asset Management, 31 décembre 2024. À titre d'illustration uniquement.

Source : HSBC Asset Management au 31 décembre 2024. À titre d'illustration uniquement.

Document non contractuel

HSBC RIF – Europe Equity Green Transition au 31 décembre 2024

Nombre d'émetteurs et activités d'engagement initiées sur l'année 2024

Nombre d'émetteurs avec lesquels le fonds est entré en relation : **22**

53% rapporté au nombre d'émetteurs du portefeuille

Engagements par thème E, S et G

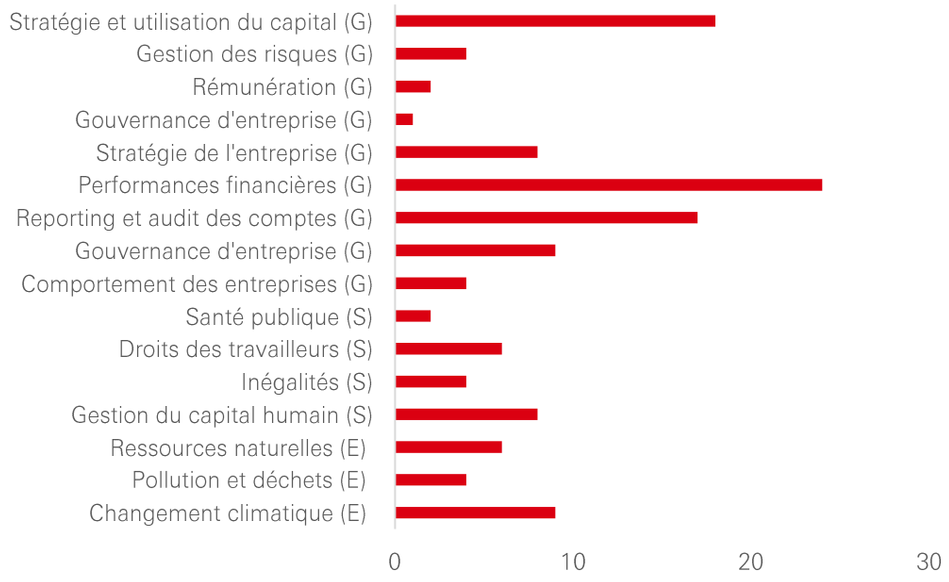

Source : HSBC Asset Management, 31 décembre 2024. À titre d'illustration uniquement.

Répartition des thèmes selon les catégories E, S et G

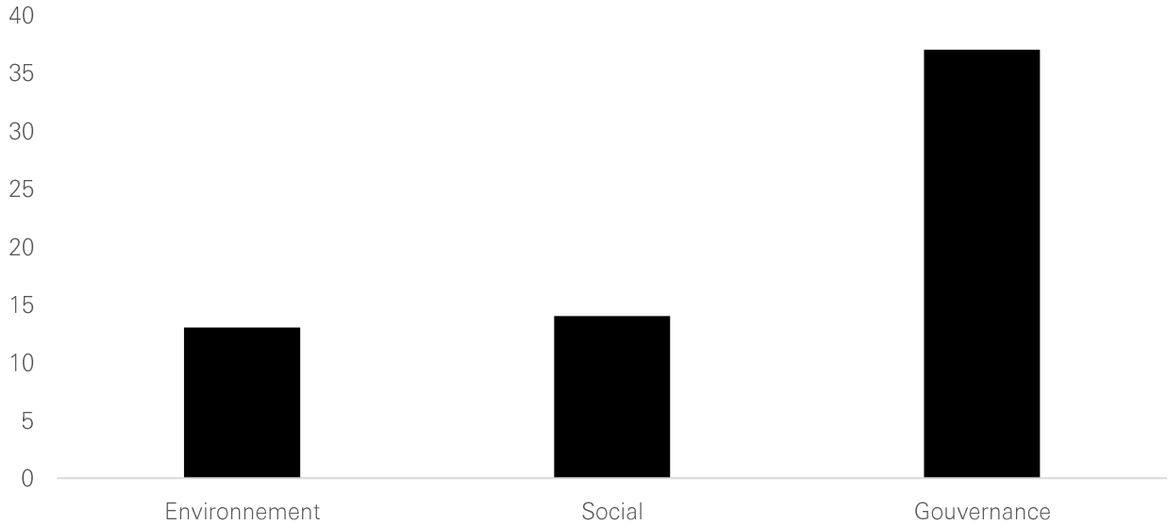

Source : HSBC Asset Management, 31 décembre 2024. À titre d'illustration uniquement.

Source : HSBC Asset Management au 31 décembre 2024. À titre d'illustration uniquement.

Document non contractuel

HSBC RIF – SRI Moderate au 31 décembre 2024

Nombre d'émetteurs et activités d'engagement initiées sur l'année 2024

Nombre d'émetteurs avec lesquels le fonds est entré en relation : **65**

38% rapporté au nombre d'émetteurs du portefeuille

Données d'engagement pour les titres détenus en direct uniquement.

Pour les données d'engagement concernant **les fonds sous- jacents :**

- **HSBC RIF - SRI Global Equity**, détails en page 24
- **HSBC ESG Euro Money Market**, détails en page 29

Engagements par thème E, S et G

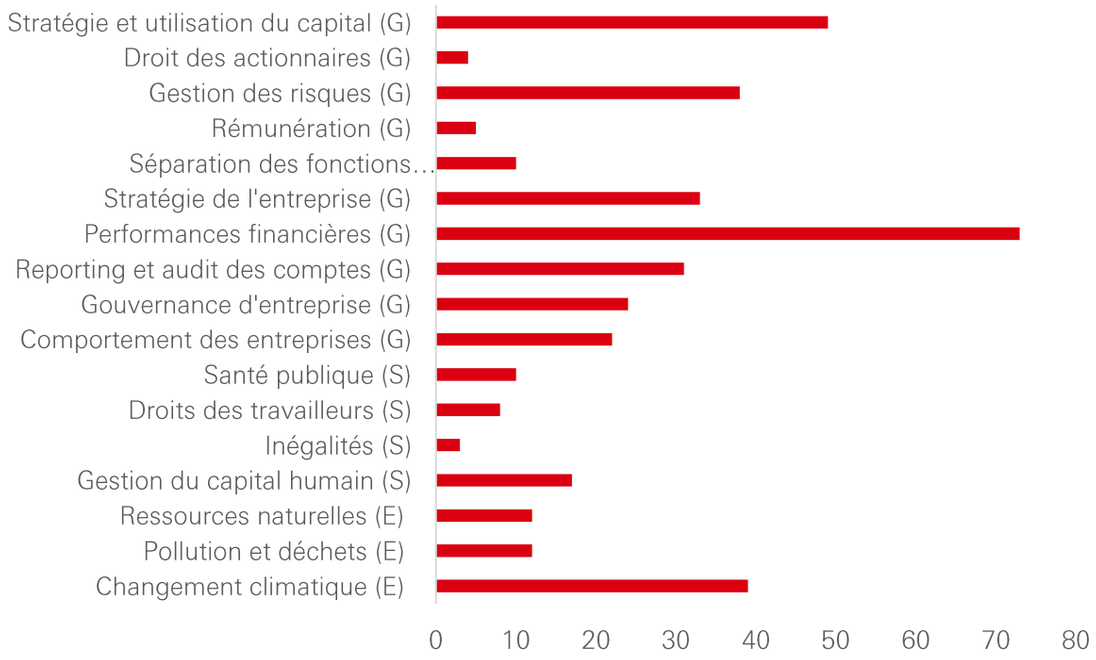

Source : HSBC Asset Management, 31 décembre 2024. À titre d'illustration uniquement.

Répartition des thèmes selon les catégories E, S et G

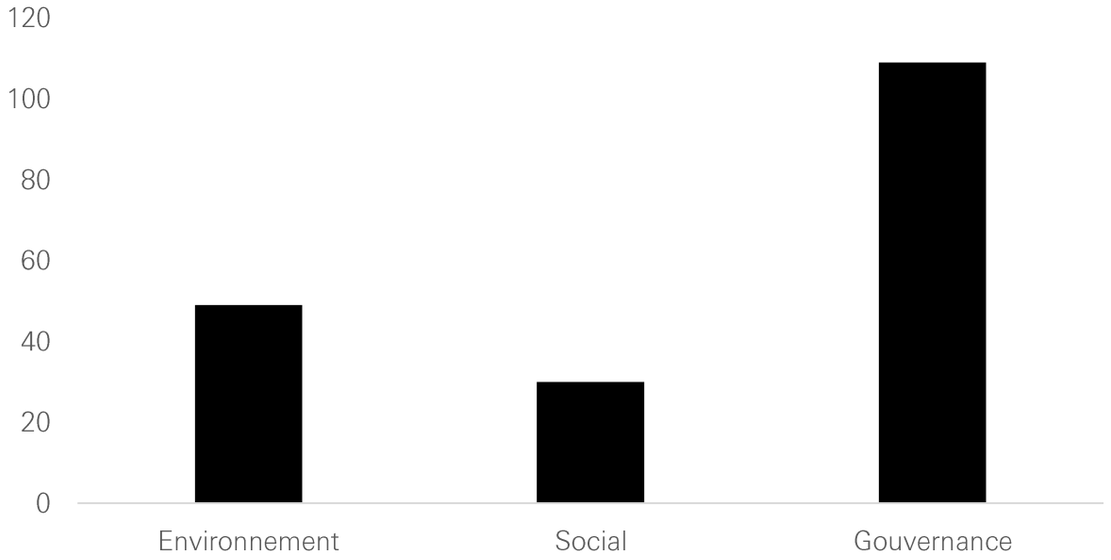

Source : HSBC Asset Management, 31 décembre 2024. À titre d'illustration uniquement.

Source : HSBC Asset Management Au 31 décembre 2024. À titre d'illustration uniquement.

Document non contractuel

HSBC RIF – SRI Balanced au 31 décembre 2024

Nombre d'émetteurs et activités d'engagement initiées sur l'année 2024

Nombre d'émetteurs avec lesquels le fonds est entré en relation : **43**

45% rapporté au nombre d'émetteurs du portefeuille

Données d'engagement pour les titres détenus en direct uniquement.

Pour les données d'engagement concernant **les fonds sous- jacents :**
- **HSBC RIF - SRI Global Equity**, détails en page 24
- **HSBC ESG Euro Money Market**, détails en page 29

Engagements par thème E, S et G

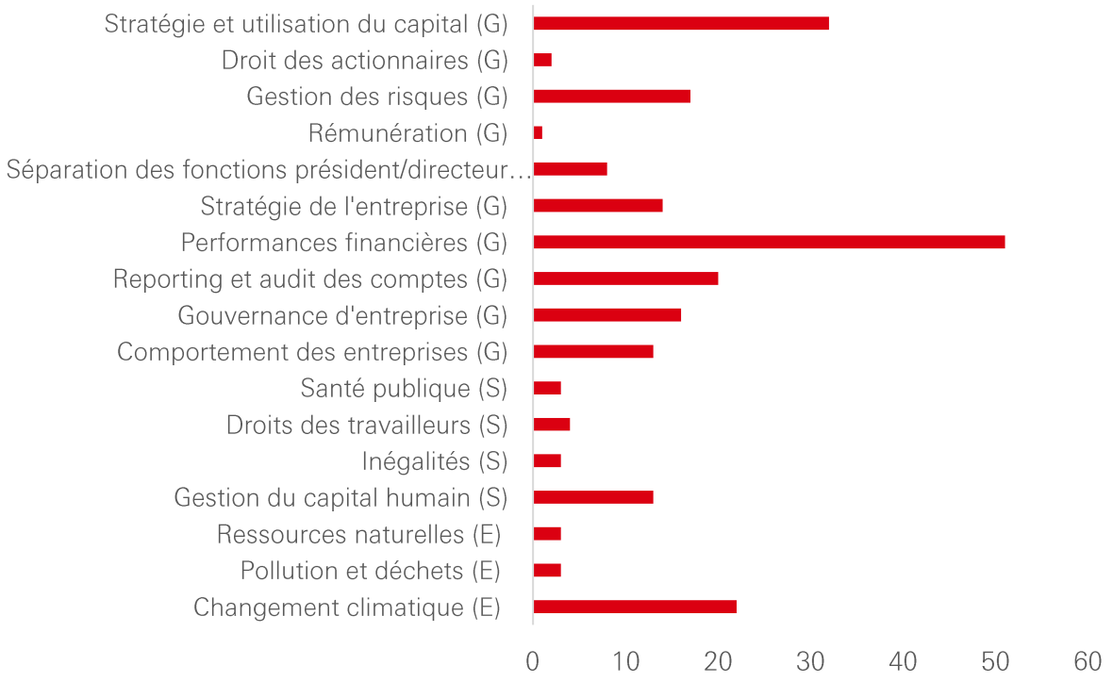

Source : HSBC Asset Management, 31 décembre 2024. À titre d'illustration uniquement.

Répartition des thèmes selon les catégories E, S et G

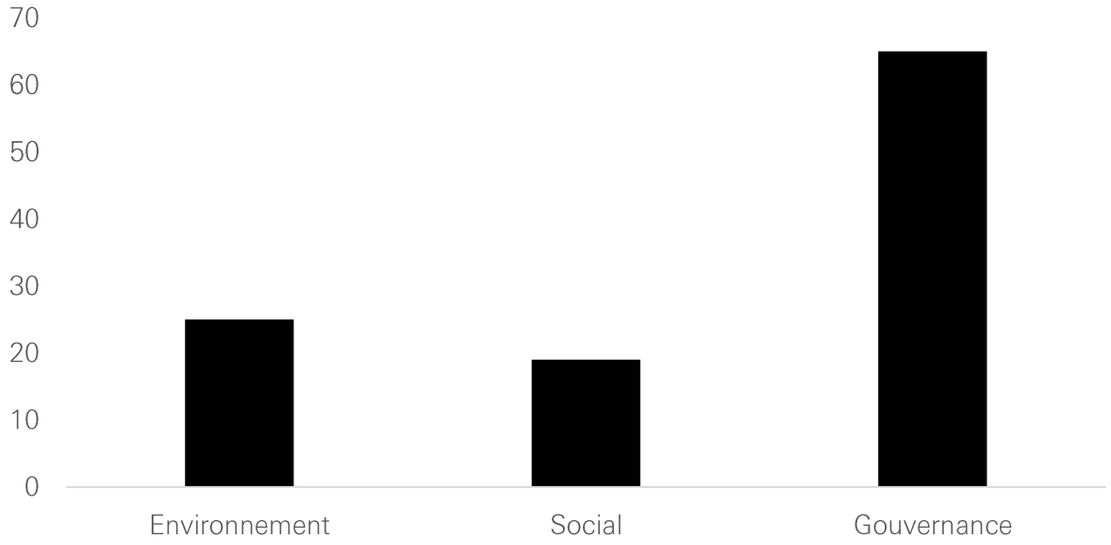

Source : HSBC Asset Management, 31 décembre 2024. À titre d'illustration uniquement.

Source : HSBC Asset Management au 31 décembre 2024. À titre d'illustration uniquement.

Document non contractuel

HSBC RIF – SRI Dynamic au 31 décembre 2024

Nombre d'émetteurs et activités d'engagement initiées sur l'année 2024

Nombre d'émetteurs avec lesquels le fonds est entré en relation : **32**

62% rapporté au nombre d'émetteurs du portefeuille

Données d'engagement pour les titres détenus en direct uniquement.

Pour les données d'engagement concernant **les fonds sous- jacents :**

- **HSBC RIF - SRI Global Equity**, détails en page 24
- **HSBC RIF - SRI Euro Bond**, details en page 22
- **HSBC ESG Euro Money Market**, détails en page 29

Engagements par thème E, S et G

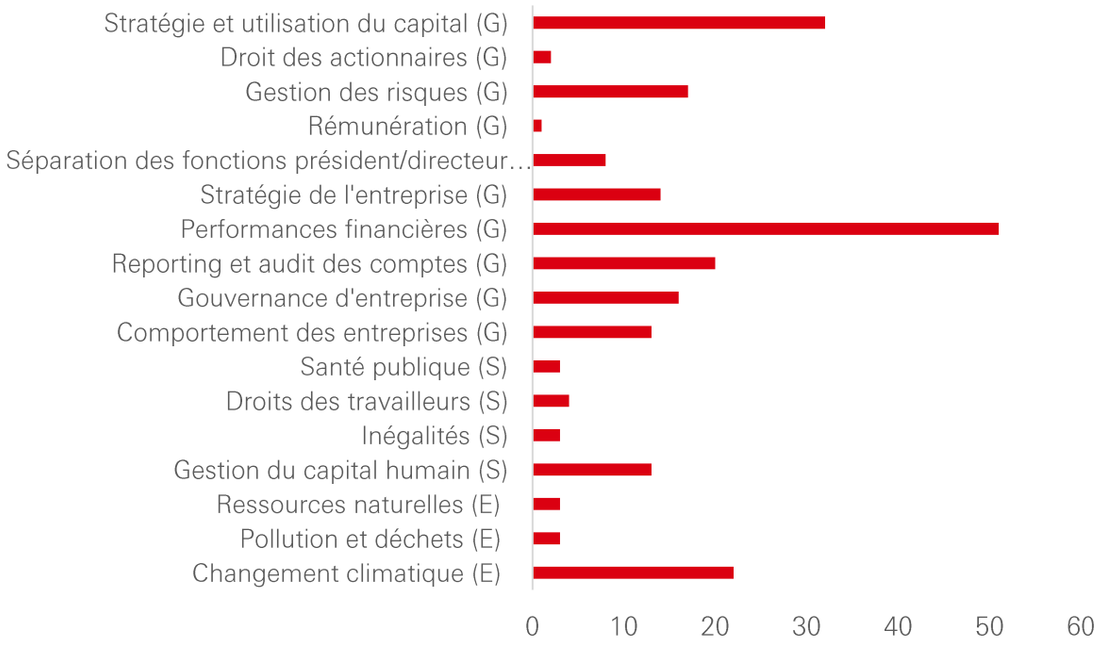

Source : HSBC Asset Management, 31 décembre 2024. À titre d'illustration uniquement.

Répartition des thèmes selon les catégories E, S et G

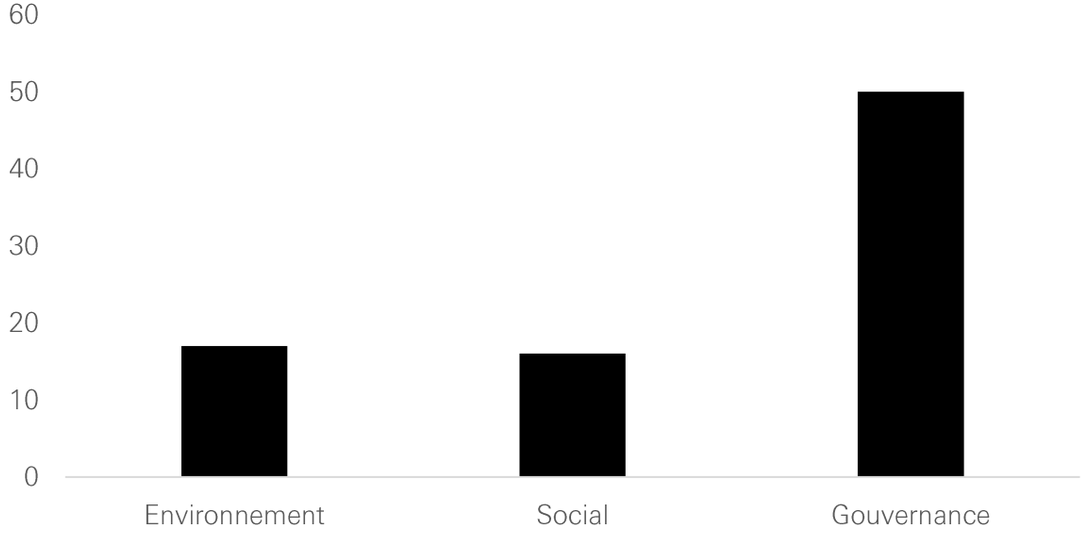

Source : HSBC Asset Management, 31 décembre 2024. À titre d'illustration uniquement.

Source : HSBC Asset Management au 31 décembre 2024. À titre d'illustration uniquement.

Document non contractuel

HSBC ESG Euro Money Market au 31 décembre 2024

Le fonds n'est pas labelisé ISR. Cependant, nous présentons les données d'engagement de ce fonds car il est utilisé comme fonds sous-jacents par certains de nos fonds labelisés ISR.

Nombre d'émetteurs et activités d'engagement initiées sur l'année 2024

Nombre d'émetteurs avec lesquels le fonds est entré en relation : **16**

38% rapporté au nombre d'émetteurs du portefeuille

Engagements par thème E, S et G

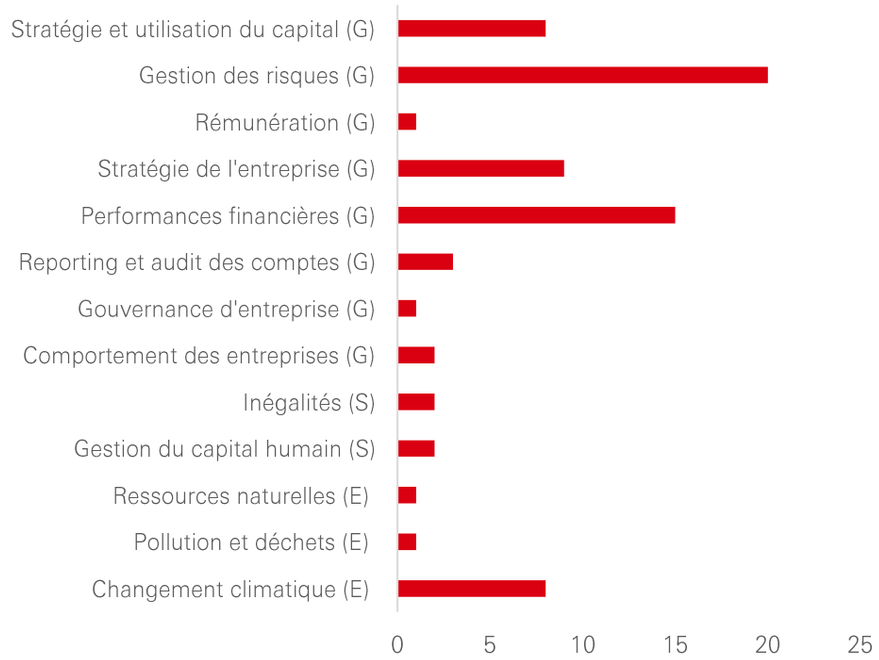

Source : HSBC Asset Management, 31 décembre 2024. À titre d'illustration uniquement.

Répartition des thèmes selon les catégories E, S et G

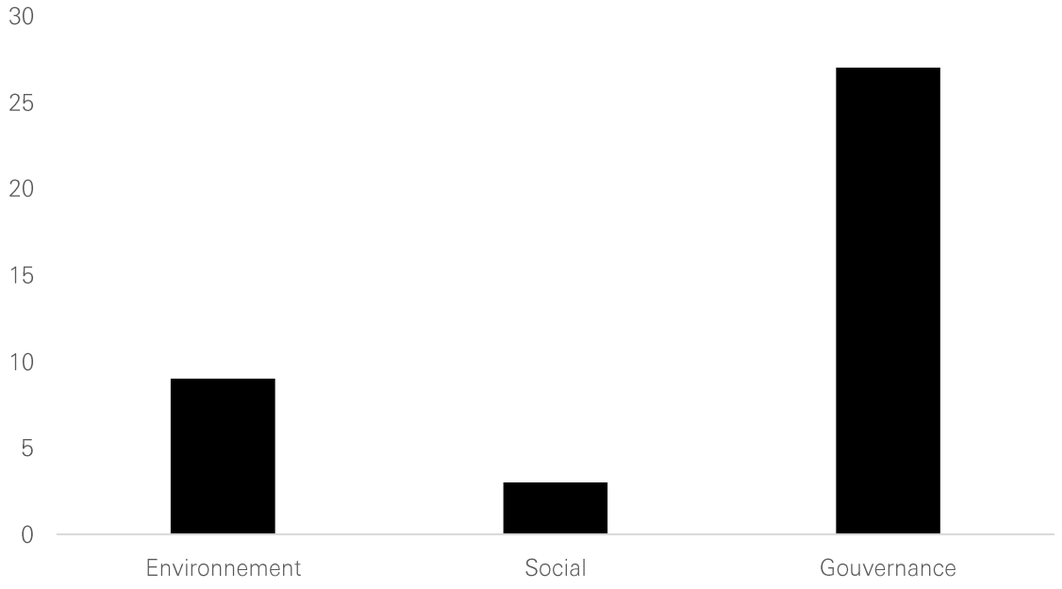

Source : HSBC Asset Management Au 31 décembre 2024. À titre d'illustration uniquement.

Document non contractuel

Annexes

Glossaire

Agence de notation extra-financière/ESG. Société chargée d'évaluer la politique sociale et environnementale d'une entreprise. Après analyse, elle attribue des notes aux entreprises, dans les différents domaines du développement durable : Environnement, Social ou Gouvernance. Les gérants de fonds ISR utilisent ces notes pour effectuer leur sélection de valeurs. HSBC Global Asset Management (France) utilise les bases de données extra-financières telles que ISS ESG, MSCI ESG Research, S&P Trucost, Sustainalytics, RepRisk, FTSE Green Revenues, Carbon4 Finance, Iceberg Datalab (IDL), Ethifinance ESG ratings, Denominator, Equileap, Ugewald et Transition Pathway Initiative (TPI).

Analyse extra-financière ou analyse ESG. Analyse de la politique environnementale, sociale et de gouvernance des acteurs économiques cotés ou non cotés (entreprises, collectivités…) qui permet de mettre en évidence leur niveau d'implication face aux enjeux du développement durable et la pertinence de leurs initiatives au sein de leur modèle de développement économique. Pour mener à bien cette étude, les analystes extra financiers étudient les rapports publiés par l'entreprise, collectent des données provenant d'organes gouvernementaux, interrogent les dirigeants et les autres parties prenantes (ONG, syndicats, associations…). Les notes d'analyse qu'ils rédigent viennent compléter celles des analystes financiers pour guider le choix des gestionnaires de fonds ou des investisseurs privés.

Analyse financière. Identification des points forts et des points faibles de la stratégie de l'entreprise ou de l'acteur économique, en s'appuyant sur l'analyse de ses comptes, l'évaluation de la dynamique du secteur d'activité, la mesure de la performance économique et le niveau de valorisation de l'action de cette société. Cette analyse, essentiellement économique, peut être complétée d'une analyse extra financière afin de donner une information exhaustive et utile en matière de gestion des risques et d'identification de nouvelles opportunités de valeur ajoutée.

Approche ISR « amélioration de note ». Cette approche vise à sélectionner les valeurs permettant d'avoir une note ESG supérieure à celle de l'univers d'investissement, après élimination d'au moins 30% des plus mauvaises valeurs sur la base de la notation ESG et de l'ensemble des exclusions appliquées par le fonds.

Approche ISR « best-in-class ». Méthode qui se traduit par la sélection en portefeuille des entreprises qui ont les meilleures performances ESG au sein de leur secteur.

Approche ISR thématique. Approche qui se concentre sur les investissements dans des entreprises du domaine du développement durable.

ESG. L'intégration ESG consiste à intégrer des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion des investissements.

ISR. L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Principes pour un Investissement Responsables (PRI). Les Principes pour un Investissement Responsable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles, mais au sens large. Les PRI sont un des moyens de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects extra-financiers par l'ensemble des métiers financiers.

Transition énergétique (ou transition écologique). La transition énergétique (ou transition écologique) désigne le passage d'un système énergétique qui repose essentiellement sur l'utilisation des énergies fossiles, épuisables et émettrices de gaz à effet de serre (que sont le pétrole, le charbon et le gaz), vers un bouquet énergétique donnant la part belle aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Parmi les principales énergies renouvelables, on trouve : l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie géothermique, l'énergie hydraulique...

Document non contractuel

Risques principaux

Risque de perte en capital : Le capital n'est pas garanti. Il est rappelé aux investisseurs que la valeur des parts et des revenus y afférant peut fluctuer à la hausse comme à la baisse et qu'ils peuvent ne pas récupérer l'intégralité du capital investi.

Risque de crédit : Les émetteurs de titres de créance peuvent ne pas honorer leurs obligations de paiement régulier des intérêts et/ou de remboursement du capital. Tous les instruments de crédit sont donc soumis au risque de défaillance. Les titres à plus haut rendement présentent une plus grande probabilité de défaillance.

Risque de marché : Le fonds est soumis au risque de fluctuation des marchés sur lesquels il est investi. La valeur liquidative pourra connaître des variations à la baisse comme à la hausse, en fonction des variations du marché.

Risque de titrisation : L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que le fonds est autorisé à investir en Asset Backed Securities (ABS), titres moins liquides que les émissions obligataires classiques.

Risque de taux d'intérêt : Le fonds est soumis au risque de fluctuation des taux d'intérêts. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de ces titres chute, entraînant une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié aux actions : Le fonds est soumis au risque de fluctuation des marchés sur lesquels il est investi. La valeur liquidative pourra connaître des variations à la baisse comme à la hausse, en fonction des variations du marché des actions.

Risque sur les marchés émergents : Il est rappelé que les investissements réalisés dans les marchés émergents présentent par leur nature un plus grand risque et sont plus volatiles que ceux effectués dans les pays développés. Les marchés ne sont pas toujours bien réglementés ou efficaces et les investissements peuvent être frappés de liquidité réduite.

Risque de contrepartie : L'OPC est exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation de contrats financiers à terme de gré à gré et/ou de l'acquisition et cessions temporaires de titres. Il s'agit du risque que la contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tienne pas ses engagements (livraison, paiement, remboursement...). Dans ce cas, la défaillance de la contrepartie pourrait entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de change : Le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille. Les variations des taux de change entre les devises peuvent avoir un impact significatif sur la performance des produits présentés.

Risque de liquidité : La liquidité est une mesure de la facilité avec laquelle un investissement peut être converti en espèces sans perte de capital et/ou revenu dans le processus. La valeur des actifs peut être impactée de manière significative par le risque de liquidité dans de conditions de marché défavorables.

Risque associé aux produits dérivés : La valeur des contrats sur produits dérivés dépend de la performance d'un actif sous-jacent. Un léger changement dans la valeur de l'actif sous-jacent peut donner lieu à une modification importante de la valeur de l'instrument dérivé. Contrairement aux instruments dérivés réglementés et négociés sur une bourse, les instruments dérivés négociés de gré à gré sont assortis d'un risque de crédit associé à la contrepartie ou l'établissement effectuant la négociation.

Risque opérationnel : Les principaux risques sont liés aux défaillances des systèmes et des procédures. Les processus d'investissement sont contrôlés via des fonctions indépendantes chargées du contrôle des risques ; ils font l'objet d'audits indépendants et sont supervisés par leur autorité de régulation des marchés financiers.

Risque lié la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et titres. Il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés et titres les plus performants.

Risque de matière de durabilité : un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Document non contractuel

Source : MSCI. Les données MSCI sont réservées exclusivement à un usage personnel et ne doivent être ni reproduites, ni transmises ni utilisées dans le cadre de la création d'instruments financiers ou d'indices.
Les données MSCI ne sauraient constituer ni un conseil en investissement, ni une recommandation de prendre (ou de ne pas prendre) une décision d'investissement ou de désinvestissement.
Les données et performances passées ne sont pas un indicateur fiable des prévisions et performances futures.
Les données MSCI sont fournies à titre indicatif. L'utilisateur de ces données en assume l'entière responsabilité.
Ni MSCI ni aucun autre tiers impliqué ou lié à la compilation, à l'informatisation ou à la création des données MSCI (les "parties MSCI») ne se porte garant, directement ou indirectement, de ces données (ni des résultats obtenus en les utilisant).
Les Parties MSCI déclinent expressément toute responsabilité quant à l'origine, l'exactitude, l'exhaustivité, la qualité, l'adéquation ou l'utilisation de ces données.
Sans aucunement limiter ce qui précède, en aucun cas une quelconque des parties MSCI ne saurait être responsable de tout dommage, direct ou indirect (y compris les pertes de profits), et ce même si la possibilité de tels dommages avait été signalée **(**www.mscibarra.com**).**
Si vous avez un doute sur la pertinence de cet investissement, contactez un conseiller financier indépendant.

INFORMATIONS CONCERNANT TRUCOST, UNE FILIALE DE S&P DOW JONES INDICES, UNE DIVISION DE S&P GLOBAL
Trucost appartient à S&P Dow Jones Indices. Leader dans l'analyse des risques et des données en matière de carbone et d'environnement, Trucost évalue les risques relatifs au changement climatique, aux contraintes des ressources naturelles et aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur ensemble. Les entreprises et les organismes financiers ont recours aux renseignements fournis par Trucost afin de comprendre leur exposition à ces facteurs ESG, communiquer sur leur résilience et trouver des solutions révolutionnaires en vue d'opérer pour une économie mondiale plus durable.
L'engagement de S&P Global dans l'analyse environnementale et l'innovation produit nous permet de communiquer aux marchés mondiaux des informations essentielles sur les investissements ESG. Pour davantage d'informations, veuillez consulter www.trucost.com.
Copyright © 2025 S&P Trucost Limited (« Trucost »), une filiale de S&P Dow Jones Indices LLC. Tous droits réservés. Cette publication ainsi que tout autre document qui lui est associé ne sont pas destinés à apporter et ne constituent en aucun cas un conseil financier ou d'investissement. Les informations contenues dans cette publication ne peuvent être interprétées ou utilisées dans la prise, ou absence de prise, d'une quelconque décision d'investissement à l'égard d'une société ou d'un titre donné(e) ou servir de conseil juridique. Trucost n'est pas un conseiller en investissement et ne garantit pas la pertinence d'un investissement dans un fonds ou tout autre véhicule d'investissement. La décision d'investir dans un fonds ou tout autre véhicule d'investissement ne doit pas être prise sur la base d'une quelconque déclaration présente dans ce document.
Cette publication ainsi que tout autre document qui lui est associé (les « Informations ») ont été élaborés à titre informatif uniquement à partir d'informations généralement accessibles au public provenant de sources jugées fiables. Les Informations ne peuvent en aucun cas être reproduites ou diffusées en totalité ou en partie sans l'autorisation écrite préalable de Trucost. Les Informations ne peuvent être utilisées pour vérifier ou corriger d'autres données, créer des indices, modèles de risque ou analyses ou être utilisées pour émettre, offrir, sponsoriser, gérer, ou commercialiser un quelconque titre, portefeuille, produit financier ou tout autre véhicule d'investissement.
Les données et analyses historiques ne peuvent en aucun cas être considérées comme une indication ou une garantie des analyses, prévisions et projections des performances futures.
Trucost, ses filiales ou fournisseurs de données et concédants tiers (collectivement, les « Parties Trucost ») ne peuvent garantir l'exactitude ou l'exhaustivité de ces Informations. Les Parties Trucost ne sauraient être tenues responsables de toute erreur ou omission, qu'elle qu'en soit la cause, qui en découlerait de l'utilisation de ces Informations. LES PARTIES TRUCOST N'APPORTENT AUCUNE GARANTIE OU DÉCLARATION ET DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, CHAQUE PARTIE TRUCOST DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE, NOTAMMENT LES GARANTIES, L'ADÉQUATION OU LA VALEUR MARCHANDE À TOUTE FIN DONNÉE. SANS PRÉJUDICE DE CE QUI PRÉCÈDE ET DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, AUCUNE DES PARTIES TRUCOST NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES INFORMATIONS ENTRAINANT DES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, PUNITIFS, CONSÉCUTIFS (NOTAMMENT LES BÉNÉFICES PERDUS) OU DE TOUT AUTRE DOMMAGE QUEL QU'IL SOIT MÊME SI ELLE S'EST VU NOTIFIER LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. Ce qui précède ne saurait exclure ou limiter une quelconque responsabilité que la loi applicable ne peut exclure ou limiter. « Trucost » est la dénomination commerciale de S&P Trucost Limited, une société à responsabilité limitée enregistrée en Angleterre sous le numéro 3929223 et dont le siège social est situé au 20 Canada Square, Londres E14 5HL, Royaume-Uni.

Informations importantes

Cette présentation est produite et diffusée par HSBC Asset Management et est destinée à des investisseurs non professionnels au sens de la directive européenne MIF. L'ensemble des informations contenues dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation (même partielle), sans autorisation, de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi.
Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC Asset Management sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Asset Management.
En cas de besoin, les investisseurs peuvent se référer à la charte de traitement des réclamations disponible dans le bandeau de notre site internet et sur le lien suivant :

https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/traitement-reclamation-amfr-vf.pdf

Il est à noter que la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sur décision de la société de gestion
En conséquence, HSBC Asset Management ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces commentaires et/ou analyses.
Toutes les données sont issues de HSBC Asset Management sauf avis contraire. Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude. Le capital n'est pas garanti.
Ce document ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi.

Les notations ESG présentées ont trait aux années passées. Les scores ESG passés ne sont pas un indicateur fiable des scores futurs. Le capital n'est pas garanti. Il est rappelé aux investisseurs que la valeur des parts et des revenus y afférant peut fluctuer à la hausse comme à la baisse et qu'ils peuvent ne pas récupérer l'intégralité du capital investi.

Les fonds présentés sont des compartiments de HSBC Responsible Investment Funds, SICAV de droit Français.
Avant toute souscription, les investisseurs doivent se référer au DIC du fonds ainsi qu'à son prospectus. Pour plus de détails sur les risques associés au fonds, les investisseurs doivent se référer au prospectus.
Il est à noter que les parts d'OPCVM de HRIF n'ont pas été et ne seront pas commercialisées aux Etats-Unis ni dans aucun autre territoire, possession ou région sous leur juridiction. De même, elles ne pourront être proposées à un ressortissant des Etats-Unis que dans le cas où la transaction ne contrevient pas aux dispositions de la Loi relative aux Valeurs Mobilières (Securities Law).

De plus amples informations sur notre politique d'« investissement responsable » et nos « procédures de mise en œuvre » sont disponibles sur notre site internet. La décision d'investir dans le fonds promu doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou objectifs du fonds promu tel que décrit dans son prospectus.
HSBC Asset Management est la marque commerciale de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement fournies par nos entités locales réglementées.

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8.050.320 euros. Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026).
Adresse postale : 38 avenue Kléber 75116 PARIS - Adresse d'accueil : Immeuble Coeur Défense – La Défense 4 – 75419 Paris (France).

www.assetmanagement.hsbc.fr

Copyright © 2025. HSBC Global Asset Management (France). Tous droits réservés.
Document non contractuel, mis à jour en Juin 2025
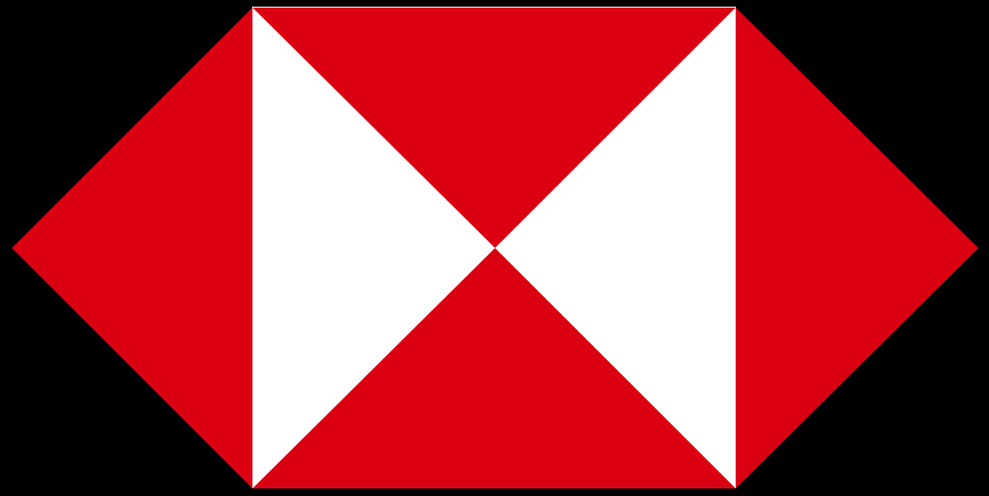
AMFR_2025_Team_OT_0344. Expires: 30/06/2026